

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès Verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2013 A 20 H 00

L'an deux mille treize, le Lundi dix-huit Novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 12 Novembre 2013 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 47

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jean Jacques PASTERNAK, Maire

Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Anne-Marie GASTINE, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Philippe GOYHENECHÉ, GILLES HAGEGE, FLORENCE FOSSE, Philippe PEREIRA, Jacques LABESCAT, Adjoints au Maire

Alain DEGRASSAT, Claude SLOBODANSKY, Pascale MARTINEAU, Aurélie SAINT-LO, ANNIE FERREIRA, Mariam LADJOUAN, Juliette LE RUYER, Bernard RASQUIN, Anne-France JACQUILLAT, Jean-Michel VERHEYDE, Aline JOFFET, Laurent TARAVELLA, Camille MAUDRY, Karine RENOUIL, Michel DENISART, Florence LIEVYN, Michel GILLES, Anne STEHLE, Laurent BODIN, Nicolas LEBLANC, Amina YELLES-CHAOUCHE, Philippe CUYAUBERE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. HIRT Stéphane ... à ... M. MARTIN Jacques JP.

M. NICOLAS Loïck ... à ... M. DELLMANN Yves

A QUITTE LA SALLE EN COURS DE SEANCE :

M. EYCHENNE Sébastien à Mme DELANNET Véronique à la question n°13/144

ABSENTS EXCUSES :

Mme RENOUX Anne

Mme FONTAINE Martine

M. GEIB William

M. MASTROJANNI Michel

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

M. DEVYNCK Michel

Mme LAVIN Marie

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. IPPOLITO Christophe

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

**CONSEIL MUNICIPAL DU
18 NOVEMBRE 2013
SOMMAIRE**

Communications.....	3
16/137 - Exercice 2013 - Décision modificative n°3 Budget général	17
13/ 138 - Stationnement payant - Instauration tarifs de stationnement au parking Marie Curie	18
13/139 - Garantie communale à hauteur de 50 % en faveur de la SAIEM pour la réalisation d'un emprunt destiné au financement d'un commerce situé au rez-de-chaussée de la résidence Hoche à Nogent et approbation de la convention de garantie d'emprunt entre la ville de Nogent et la SAIEM	20
13/140 - Comptes-rendus annuels à la collectivité de la ZAC multi site du centre ville et de l'opération d'aménagement de l'îlot Saint Anne - Exercices 2011 et 2012	21
13/141 - Permis de démolir d'un ensemble de box de stationnement situé au 7 route de Stalingrad	25
13/142 - Convention relative à l'enfouissement des réseaux France Télécom existants rue du général Chanzy (Deux Communes Courbet)...	28
13/143 - Demande de subvention auprès de l'Etat et toute autre personne publique pour la mise en place de vidéoprotection urbaine.....	29
13/144 - Retrait de la délibération n°13/64 du 27 mai 2013 portant approbation de la convention tripartite avec Véolia et la copropriété du 9-11 avenue de Joinville pour le ce passage d'une conduite d'eau	37
13/145 - Adhésion de la ville de Nogent à l'association la Maison passive France	42
13/146 - Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal 40 rue Marceau parcelle AI 130	44
13/147 - Vente du parking situé 19 rue Paul Bert et 6 rue Brillet.....	46

13/148 - Rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France sur la gestion de la commune dans le cadre de la politique d'accueil des jeunes enfants	50
13/149 - Organisation du recensement général de la population - Fixation de la rémunération des agents recenseurs	55
13/150 - Création de vacation pour l'opération Sport en famille	55
13/151 - Participation des familles au séjour de colonies hiver/été 2014	55
13/152 - Répartition intercommunale des frais de scolarité pour les établissements du premier degré - Année scolaire 2013/2014.....	56
13/153 - Approbation de la convention type à intervenir avec les établissements privés sous contrat Albert de Mun, Montalembert et Saint André, relative à la participation financière de la commune de Nogent à la demi-pension pour les élèves nogentais de ces écoles - Année scolaire 2013/2014	57
13/154 - Approbation de l'avenant n°3 à la convention tripartite passée avec la région Ile de France et le lycée Branly	58
13/155 - Avenant au règlement de fonctionnement des EAJE municipaux et de la crèche familiale (SAF)	58
13/156 - Rapport d'activité du 1 ^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012 de la société les Petits chaperons rouges pour la gestion des EAJE le Jardin des Lutins et Mandarine.....	59
13/157 - Approbation d'un partenariat avec le restaurant Hippopotamus.....	63
13/158 - Rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne relatif à l'année 2012.....	63
13/159 - Vœu pour une métropole respectueuse du bloc communal et des territoires	63
13/160 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales	75
Question orale	76

Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 18 novembre 2013

(La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Bonsoir. Je vais passer tout de suite à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

Secrétaire de séance, je propose M. IPPOLITO. Et comme modérateur, M. DELLMANN.

Mme MUNZER.- Monsieur le Maire.

M. le Maire.- S'il vous plaît, avant de passer aux communications, je voulais simplement vous demander concernant le procès-verbal qui vous a été adressé, de la séance du Conseil municipal du 20 septembre, s'il y avait des modifications ou des corrections. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès verbal du 20 septembre 2013

Je vous remercie.

Communications

M. le Maire.- Nous allons commencer par quelques communications et vous vouliez intervenir, Madame MUNZER.

Mme MUNZER.- Oui. Merci Monsieur le Maire. En fait, c'est avant les communications. Ce n'est pas une communication à proprement parler, mais plutôt une question. Avec quelques uns de nos collègues, quasiment tous en fait pour être tout à fait honnête, on se pose une question, Monsieur le Maire.

L'une de nos collègues, Mme RENOUIL, que vous aviez nommée adjointe et à qui vous aviez fait confiance en lui donnant une délégation, vient de rendre public un site Internet où elle explique être candidate tête de liste en 2014. Je sais, Monsieur le Maire, que vous n'êtes pas candidat déclaré. Je souhaitais savoir, étant donné que les gens de la majorité municipale en tout cas ne sont pas partie prenante de cette initiative, ce que vous en pensiez et si vous alliez donner une suite à cela. Je vous demande de le faire en Conseil municipal. Merci.

M. le Maire.- Il ne m'a pas échappé que notre collègue Mme RENOUIL avait décidé de présenter une liste aux municipales. Nous avons eu pas mal d'échanges tous les deux sur l'intérêt ou pas, pour elle comme pour la ville, de voir se présenter l'une de nos collègues sur une liste différente, alors que nous avons travaillé pendant presque six ans tous ensemble et dans des conditions dont j'espère que vous les estimez, au niveau de la majorité municipale, constructives et intéressantes. A la suite de ce dont vous venez de parler, de toute façon nous avons pris rendez-vous Mme RENOUIL et moi très prochainement et vous aurez communication du résultat de notre échange très prochainement. Bien évidemment, je sens M. ARAZI très tendu face à un sujet pareil. Il se rappelle avoir créé un blog à un moment et puis de nos échanges à cette époque. Il n'y a pas de raison, Monsieur ARAZI rassurez-vous, que les choses soient différentes pour vous comme pour d'autres membres de notre majorité municipale. Sachant que c'est un problème interne à la majorité municipale, je souhaite le traiter avec Mme RENOUIL suite à sa décision et suite à votre question qui est tout à fait naturelle et que je comprends particulièrement.

Concernant ma décision personnelle, nous n'en parlerons que début décembre. J'attendais de savoir quel serait le résultat des primaires qui devaient être organisées. Manque de chance, nous n'aurons pas de primaires. Je peux maintenant me prononcer puisque la situation est beaucoup plus claire depuis ce matin ou ce week end. Je plaisante bien sûr. Ce n'est qu'un commentaire qui se veut être sympathique et provocateur aussi, disons-le clairement. Voilà donc, sur ce sujet c'est clair, nous n'aurons pas à attendre longtemps. Je respecte les décisions de chacun face au scrutin et au suffrage universel.

Mme MUNZER.- Je vous remercie.

Mme DEBAECKER.- Cela veut dire que, aujourd'hui, Mme RENOUIL va parler encore en votre nom ?

M. le Maire.- Aujourd'hui, elle est adjointe chargée encore du budget. Et en fin de semaine, les choses seront très claires entre nous.

Mme DEBAECKER.- Pour moi, c'est clair déjà !

(Rires)

M. le Maire.- Je vais vous faire une confidence, pour moi aussi. En réalité, les choses pour moi seraient beaucoup plus logiques si notre collègue prenait une décision pour se mettre en situation conforme vis-à-vis de sa décision, mais nous allons en parler ensemble.

Dans les communications, nous avons d'abord une première communication de Mme DELANNET sur les rythmes scolaires. Je sais que vous êtes tous très attentifs à ce dossier qui peut avoir des conséquences importantes sur la vie des familles de notre ville. Nous sommes sur ce dossier depuis maintenant presque un an.

Mme DELANNET.- Oui. Je viens de terminer tous les conseils d'école avec deux de mes collègues. Sur la ville de Nogent, il y a un vrai consensus, c'est-à-dire, que ni les enseignants, ni les parents ne veulent passer à la semaine de 4,5 jours. Cela a été exprimé. En revanche, on a quand même travaillé dessus puisque c'est un décret et on doit quand même rendre une copie pour être préparés pour septembre 2014 si ce décret devait être appliqué. Actuellement, nous travaillons avec 13 communes du département sur les rythmes scolaires pour savoir la position, ce que les autres communes font. Il y a vraiment un travail d'équipe pour savoir comment travailler ensemble et dans le même but c'est-à-dire le bien-être de l'enfant.

Le problème qui ressort de ces conseils d'école, c'est le rythme de l'enfant. En fin de compte, le mercredi il se lèvera comme les autres jours, alors que sur Nogent, par rapport au questionnaire que nous avons envoyé en début d'année 2013, il y a 20 % des enfants qui fréquentent les clubs de loisirs le mercredi. Avec la nouvelle réforme, on passerait à environ 50 % des enfants qui fréquenteraient les clubs de loisir le mercredi. C'est donc un changement de rythme pour les enfants et pour les familles aussi. Le budget supplémentaire pour la commune, on l'a calculé. Il serait d'environ 200.000 euros. Tout cela est à finaliser puisque le scénario, vous l'avez sur table, qui a été choisi par les conseils d'école comme par les parents, est le scénario n°3. On a quand même des difficultés. On se retrouve dans les mêmes problématiques dans toutes les

communes, c'est-à-dire, un problème surtout très important de locaux. Faire des activités, oui mais où et dans quelles conditions ? A part dans les salles de classe, il va être compliqué de faire des activités dans de bonnes conditions. C'est quand même une chose à prendre en compte. Et puis, activités sur activités, c'est aussi une difficulté pour l'enfant, de 7 h 30 à 19 heures puisque ce sont les horaires qui sont proposés à Nogent pour l'accueil des familles.

La deuxième question qui s'est posée, est aussi celle de l'inégalité territoriale par rapport à toutes les communes. Et puis, les animateurs qu'il va falloir tous recruter en septembre 2014. Ils doivent avoir au moins un BAFA, mais aussi des références. Déjà, Paris a pas mal recruté d'animateurs. On aura aussi un manque de personnel si l'on recrute tous en septembre 2014. Monsieur le Maire, vous avez fait un point aussi dans le magazine sur la réforme des rythmes scolaires. Même si nous avons envoyé le point sur notre décision de travailler sur ce scénario, il y a le côté financier qui est impactant pour la commune pour le budget 2014.

M. le Maire.- Merci. Je terminerai l'intervention de Mme DELANNET qui s'est particulièrement investie avec les services, sur ce dossier depuis un an. Nous considérons que les rythmes scolaires est un sujet sérieux. Nous ne rejetons pas le principe et le fait d'améliorer la qualité de l'enseignement, la réceptivité des enfants parce que, en final, c'est bien sûr le bien-être des enfants, mais surtout aussi leurs résultats scolaires qui sont derrière ces réflexions. Autrement dit, pour nous il faut se poser des questions sur ce sujet, mais peut-être ne pas confondre vitesse et précipitation.

Le deuxième point, c'est que la concertation a été particulièrement légère. En réalité, là où je suis placé je dois être plus qu'honnête, les rythmes scolaires ont été évoqués par le gouvernement précédent, par M. CHATEL qui avait lancé toute une série d'études et de réflexions sans prendre la décision de les mettre en œuvre, dicit Luc CHATEL parce que cette mise en œuvre coûtait cher, mais surtout aussi nécessitait des remises en cause au niveau du fonctionnement entre l'Education nationale et les collectivités et que ce pas ne pouvait être franchi avant les élections présidentielles. En effet, les rythmes scolaires changent le rapport entre l'Education nationale et le Maire, et la collectivité elle-même, pour la bonne raison que, dans un cas pareil, il nous est demandé de proposer une organisation. Et c'est l'Education

nationale qui nous dit si elle est d'accord avec l'organisation que nous proposons. En fait, une approche pareille aurait dû être une approche conjointe, partenariale entre l'Education nationale et le Maire plutôt que de pousser vers le Maire des compétences qui, naturellement, ne sont pas les siennes. D'autant que ces compétences qui lui sont déléguées, ont un coût et provoquent des problèmes sur la vie des familles concernées.

Notre position a été de dire, au niveau de l'association des Maires de France, plusieurs choses. La première était qu'ils ne pouvaient être mis en œuvre en 2014 sans que les conditions financières qui avaient été annoncées pour 2013 ne soient abrogées en 2014. J'irais même plus loin, je fais partie de ceux qui considèrent que ce n'est pas qu'en 2014 qu'il faudrait intervenir au plan financier, mais bien sur la durée dans la mesure où, la même année, il faudrait mettre en place les rythmes scolaires avec un coût de l'ordre de 200.000 euros pour notre budget à nous, ici, et que la même année on nous diminue les dotations de l'Etat du fait que l'on demande aux collectivités de partager l'effort national : 1,5 milliard sur l'ensemble des collectivités pour l'année 2014 et 3 milliards sur 2015. D'un côté, on nous retire des dotations et de l'autre côté, par un décret qui n'est pas même pas une loi, on nous impose des dépenses supplémentaires.

Ce problème est un problème de fond qui a été posé par un certain nombre d'élus au travers de l'AMF, mais aussi dans le Val de Marne puisque j'ai signé avec 23 Maires du Val de Marne une lettre destinée au Premier ministre, attirant son attention à la fois sur ce que je viens de dire et ce que vient de dire notre adjointe à la famille, Mme DELANNET, mais en plus nous demandons le report de cette décision, de ce décret, bien sûr assortie à ce report, la nécessaire concertation, mais aussi autre chose qui à mon avis aurait dû être pensé dès le départ. C'est une approche non pas globale de ce problème mais une approche qui tiendrait compte des spécificités des territoires et des communes sur lesquels le dispositif serait mis en place. Il n'y a aucune commune mesure entre une collectivité en province ou du monde rural et des collectivités comme les nôtres, en proche Couronne parisienne, déjà urbanisées avec des temps de transport peut-être aléatoires parfois et surtout aussi des conditions de vie un peu différentes. Nous demandons de laisser aux collectivités et à l'Education nationale au plan départemental, la possibilité de négocier le dispositif et de l'adapter aux situations locales.

L'autre point, c'est que nous demandons le droit à l'expérimentation. En effet, un dispositif pareil ne peut pas s'engager ainsi. D'autres erreurs ont été commises dans le passé en ce domaine. On ne va pas les recommencer. Quand on commence des erreurs, il faut que cela serve pour l'avenir. Nous demandons le droit à l'expérimentation c'est-à-dire que, au bout d'un certain nombre d'années, le dispositif soit évalué et que nous mesurons vraiment l'efficacité de ces rythmes scolaires.

A Nogent, nous avons donc continué la concertation. La dernière en date, avant les conseils d'école une réunion s'est tenue ici avec les parents et les enseignants en présence de l'inspecteur local. Ensuite, les conseils d'école ont été particulièrement clairs. A la suite de ces conseils d'école, les comptes rendus qui m'en ont été donnés, j'ai décidé de signer l'appel collectif des Maires du Val de Marne, d'intervenir au sein de l'AMF et nous aurons, vous en entendrez parler, des interventions à l'occasion du Congrès des Maires qui se tient cette semaine. Nous devons rencontrer à la fois le ministre et le Premier ministre dans le cadre de ce Congrès. Ils auront à prendre la parole et à dire ce qu'est leur dernière position.

Cependant, sont annoncés 50 euros par élève comme attribution de dotation pour l'année 2014. Il vous a été annoncé par Mme DELANNET que notre évaluation à nous est aux alentours de 200.000 euros. Et 200.000 euros, c'est un point de taxe locale. Il est donc, pour moi et pour mes collègues, hors de question de préparer le budget 2014 en intégrant 200.000 euros en dépenses supplémentaires sans mettre en recettes une dotation qui serait équivalente. Il n'y a aucune raison qu'une dépense imposée de la sorte, soit intégrée dans notre projet de budget 2014. C'est ce que j'ai dit à la Directrice de l'académie que nous avons rencontrée il y a quelques heures. Elle est obligée de noter les positions des différentes collectivités, mais je considère que le dialogue est possible, la concertation doit être reprise et que cela peut changer si l'aspect autoritaire et obligatoire du dispositif était remis en cause par le gouvernement.

Voilà, position d'attente, demande de différer ce décret et demande de concertation de la part des Maires. Voilà où nous en sommes. Je dois vous l'avouer, ce que dit Mme DELANNET est particulièrement grave dans une affaire pareille, surtout en Petite Couronne de Paris. Pour réussir la mise en place de ces rythmes scolaires à la rentrée 2013 à Paris, la ville de Paris a fait une ponction sur les

sorties et les diplômés récents, animateurs récents. Cela rend notre tâche particulièrement difficile si nous voulons embaucher des animateurs. Si nous embauchons des animateurs tout frais moulus avec leur diplôme, il faudra les former. On ne s'improvise pas dans ce type de métier, pas plus d'ailleurs que dans d'autres. Par conséquent, la tâche la plus dure sera d'avoir du personnel pour mettre en œuvre ce dispositif. L'aspect intendance, comme le rappelait Mme DELANNET, est important. Il faudra revoir avec les enseignants s'ils sont prêts à laisser leur salle de classe, certaines d'entre elles, pour des activités de ce type. Jusqu'à présent, la plupart des enseignants nous a dit que c'est difficile d'accueillir des activités dans une salle de classe qui est faite pour la classe. Elle est préparée pour cela. On ne peut pas tout ranger dans un coin pour permettre des activités de type périscolaire. Voilà où nous en sommes. Il nous fallait vous tenir au courant de la situation. Elle est aujourd'hui très claire. La ville de Nogent ne souhaite pas dépenser une somme pour laquelle elle ne reçoit pas, en recettes, une dotation équivalente. Voilà.

Mme HESLOUIN.- Excusez-moi, je voudrais savoir combien de communes à l'heure actuelle refusent, ont signé le refus ou montrent les difficultés qu'il y a à mettre en place ces nouveaux rythmes scolaires. Sur les 37.000 communes, combien les ont mis en place ? Quelles sont celles qui disent que cela va être très difficile ? Cela crée des inégalités entre les communes et certaines n'ont pas les moyens de le faire. Cela en est où pour les statistiques ?

M. le Maire.- Il y a 20 % de communes en France qui les ont mis en œuvre. Vous avez raison de le dire, beaucoup sont en province et beaucoup dans le secteur rural, là où il n'y avait aucune activité périscolaire. En réalité, certaines ont découvert le périscolaire. Ce qui n'est pas le cas en zone urbaine où beaucoup de communes avaient non pas des activités périscolaires, mais ce que l'on appelle de l'étude ou du gardiennage des enfants au-delà d'une certaine heure. Dans le Val de Marne, aucune n'a mis en œuvre les rythmes scolaires. Dans les Hauts de Seine, aucune. Le tiers en Seine Saint Denis. Et puis, Paris, vous le savez, vous avez entendu suffisamment les médias parler de Paris. Quand je dis aucune, c'est tout engagement politique confondu.

Aujourd'hui, dans le Val de Marne, nous avons signé un courrier au Premier ministre disant que nous souhaitons un report. Nous ne disons pas que nous n'en voulons pas. Le principe que j'ai énoncé au début de mon intervention, c'est qu'il faut quand même s'intéresser à ce

sujet. Ce n'est pas un sujet négligeable. Mais il n'empêche que nous demandons un report et une concertation pour voir et pour adapter la mise en œuvre en fonction des caractéristiques locales voire même pour avoir un peu plus de choix concernant les animateurs, etc. C'est plutôt une question d'intendance. Autre point, les dépenses sont une chose mais l'impact sur la vie des familles n'est pas neutre. Il y a des mamans qui sont prêtes, elles nous l'ont dit, à reprendre une activité professionnelle. En fait, elles s'étaient libérées pour le mercredi. Alors, pourquoi ? Parce qu'en réalité, le nombre d'heures pour lesquelles on réveillerait les enfants à la même heure que la semaine, est de 2 heures. Tout cela pour 2 heures, le mercredi matin. On nous dit maintenant : si vous insistez, on pourrait passer à 3 heures. Il n'empêche que, à 11 h 30, on nous remet les enfants avec pour objectif soit qu'ils déjeunent à l'école, soit qu'ils ne déjeunent pas et qu'ils repartent à la maison. Quelles sont les familles, sauf les personnes qui se sont libérées définitivement le mercredi, qui sont prêtes à venir chercher les enfants à 11 h 30, après les avoir déposés le matin de bonne heure ?

Nous avons un autre problème. Conservons-nous les enfants qui ne vont pas aux clubs de loisirs l'après-midi, à déjeuner pour les libérer ensuite ? Ou déclare-t-on aux familles que ceux qui ne sont pas aux clubs de loisirs, n'auront pas le déjeuner à l'école ? Cette solution, on ne l'a pas chiffrée parce qu'elle augmenterait la somme dont on parle dans la mesure où vous savez que, comme la restauration scolaire est basée, au niveau du montant demandé aux parents, sur le quotient familial, il y a forcément une part. Les repas coûtent un peu moins de 7 euros. Et la moyenne générale issue du quotient familial, c'est une dépense pour les familles de 5 euros. Cela veut dire que la différence est aussi pour la ville. Ce serait un coût supplémentaire.

Aujourd'hui, on en est là. Mais sachez que nous ne sommes pas isolés. Je dirai même que la situation de Paris et de la Petite Couronne en Ile de France est assez spécifique. C'est pour cela que l'on demande qu'il y ait peut-être des dispositifs progressifs d'entrée et expérimentaux pour trouver le meilleur dispositif c'est-à-dire dépense et puis efficacité. Voilà.

M. ARAZI.- Cela va être court. Je voulais juste faire une petite boutade. J'aimerais bien que l'on sorte un peu des blocages idéologiques et politiques. On nous rejoue souvent les Maires de droite contre les Maires de gauche, 23 Maires de droite contre 24 Maires de

gauche dans le département. Je voulais vous citer une très jolie phrase du journaliste François de CLOSETS : on ne peut pas continuer à être hémiplegique du bras droit pendant cinq ans et hémiplegique du bras gauche pendant cinq ans. Il faudrait réfléchir en France à travailler et ne pas forcément détricoter ce que fait l'un et ce que fait l'autre. C'est une réflexion que je porte devant l'ensemble de nos membres du Conseil municipal.

M. le Maire.- Je ne vois pas pourquoi vous dites cela. Je viens de vous dire que toutes les villes du Val de Marne et des Hauts de Seine... C'est pour la caméra, d'accord !

M. ARAZI.- Vous l'avez-vous-même dit, vous avez signé un document avec 23 Maires. Derrière cela, puisque vous nous avez habitués, vous avez fait partie de ceux par exemple à la présidence de Paris Métropole que j'évoquerai tout à l'heure, qui avaient su tendre la main et dialoguer avec les élus de gauche. Je pense que des actions de cet ordre vont plutôt dans le sens inverse que dans le sens positif. C'était le sens de la boutade. Il ne fallait pas y voir plus que cela. Je ne voulais pas rentrer dans une polémique.

M. le Maire.- Nous ne sommes encore pas trop endormis pour comprendre que c'était une boutade. Regardez un peu la continuité. Je l'ai dit tout à l'heure, si vous avez écouté, M. CHATEL ancien ministre de l'Education nationale, avait lancé l'étude. En final, il avait dit qu'il n'était pas opportun de la lancer dans ces conditions. Son successeur a repris le dossier et lui y est allé à la hussarde en pensant que c'était une bonne solution. Je ne critique personne. Je peux vous dire en revanche que, dans ces départements et en France, un certain nombre d'élus, qu'ils soient de droite ou de gauche, sont confrontés au même problème. Il n'y a aucune raison que nous ayons une approche partisane dans cette affaire.

Deuxième communication, Monsieur PASTERNAK.

M. PASTERNAK.- Bonsoir à tous.

Nous nous sommes aperçus que, dans la ville, il y avait des places « handicapés » que nous avons mises en place. Il y en a 48. Or, beaucoup de gens possédant la carte GIG ou GIC, prennent ces places comme des places permanentes. Nous avons décidé de rappeler à ces personnes que ces places sont faites pour un stationnement limité à 2 heures, dans la journée bien entendu, et qu'elles doivent circuler une

fois ces deux heures faites et aller stationner ailleurs pour que d'autres personnes handicapées puissent également profiter de ces emplacements. Dans un premier temps, nous allons faire une information sur le pare-brise. Je vous lis exactement le texte qui a été préparé. *Vous êtes titulaire d'une carte GIG ou GIC. Vous êtes autorisé à stationner sur les emplacements réservés gratuitement dans les zones payantes, en plaçant sur votre tableau de bord un disque spécifique de stationnement disponible au parking du centre. Votre stationnement est limité à deux heures sur l'ensemble des zones réglementées de la ville pour permettre une utilisation partagée de ces places. Vous avez dépassé le temps imparti. Veuillez respecter le bon usage de ces emplacements pour permettre à d'autres personnes porteuses de handicap d'en bénéficier à leur tour.* C'est une campagne d'information que nous allons faire pendant quelques semaines. Après, bien sûr nous passerons à la verbalisation des personnes qui n'obtempéreront pas.

M. le Maire.- Cela se comprend, parce qu'il y a souvent des problèmes d'accès à certaines habitations depuis la voirie. Certaines personnes nous demandent parfois : pouvez-vous me faire une place « handicapé » ? Alors qu'il y a des places qui sont plus loin dans la rue, qui pourraient être utilisées. Nous ne pouvons pas privatiser la voirie. Les places « handicapé », 48 ce n'est pas neutre, sont là pour l'ensemble des personnes qui sont à mobilité réduite. Le minimum, c'est qu'entre elles il y ait une certaine solidarité et que l'on ne laisse pas une voiture en permanence garée, comme si c'était l'extension de son propre garage. En revanche, je tiens à rappeler que la nuit, à partir d'une certaine heure, de 19 heures jusqu'au lendemain matin, on peut laisser sa voiture bien sûr toute la nuit stationnée sur une aire handicapé. Il n'y a aucun problème. Dans la journée, il est demandé, pendant la période de stationnement, qu'il y ait une rotation, rotation voulant dire que l'on peut passer à une autre aire, voire revenir par la suite dans cette aire, mais laisser la chance à certaines personnes d'utiliser cette place, surtout quand elle est à proximité d'un certain nombre de services publics.

Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Merci Monsieur le Maire. Sur le principe, je suis plutôt favorable au principe. Je voulais vous rappeler une réunion à laquelle assistait une ancienne de nos collègues en charge justement du handicap, Mme OSSADZOW. Elle avait particulièrement insisté sur le temps. Si vous vous en souvenez bien, elle avait toujours considéré que la

notion de 2 heures était insuffisante. Autant que je considère que l'on doit aller dans ce sens parce que, vous avez raison, il n'y a pas à privatiser ces places ; autant le temps de 2 heures me semble, et c'était à l'époque la discussion que nous avons eue, j'ai bien en mémoire sa prise de position. Ne peut-on pas plutôt prévoir 3 heures et en particulier pour certaines places ? Parce que les places de centre ville peuvent permettre d'aller chez le médecin, le radiologue, etc. Voilà la proposition que je souhaitais faire.

M. PASTERNAK.- J'entends bien votre remarque. Nous allons en discuter en commission. Je rappelle aussi qu'entre midi et deux, surtout dans les zones payantes, le stationnement devient gratuit. Il est évident que cela rallonge jusqu'à 5 heures, le matin. On va voir. On va y repenser.

M. le Maire.- Autre communication.

M. PASTERNAK.- Oui, nous allons parler d'Autolib' à Nogent. Dans le cadre du développement de l'offre de transport à l'échelle de la métropole parisienne, près de 60 collectivités adhèrent aujourd'hui au syndicat mixte ouvert Autolib' métropole. Le cap des 100.000 abonnements vient d'être franchi, ce qui permet d'atteindre les 10.000 locations journalières, notamment le samedi. Dans ce contexte, la ville de Nogent souhaite développer progressivement 7 stations Autolib' sur son territoire, 4 stations en 2014 et 3 en 2015, pour offrir aux Nogentais l'accès à ce type de déplacement maillé, respectueux de l'environnement. Chaque station peut comporter au maximum 6 places dédiées aux véhicules Autolib', et une place permettant la recharge des véhicules électriques privative, soit un total de 7 places par station. La participation financière de la collectivité à l'investissement est de 60.000 euros par station. En revanche, la collectivité reçoit un droit d'occupation annuel du domaine public de 750 euros par place. Au global, le coût net pour la collectivité sur 10 ans serait de 1.795 euros par station et par an. Ce projet sera porté par la communauté d'agglomération de la vallée de la Marne dans le cadre de sa compétence obligatoire relative à l'organisation des transports urbains. L'adhésion de la CAVM au syndicat mixte Autolib' sera proposée au conseil communautaire du 18 décembre prochain. Si la délibération est votée, le comité syndical mixte qui se réunit le 19 décembre prochain, pourra valider cette adhésion et engager les études techniques. Ainsi, les 4 premières stations pourront alors entrer en fonction au printemps 2014.

M. ARAZI.- Là aussi, je suis plutôt très favorable à la mise en place d'Autolib'.

M. le Maire.- Ce n'est pas d'aujourd'hui. Vous vous rappelez ?

M. ARAZI.- J'ai traité le sujet...

M. le Maire.- Nous n'avons pas voulu entrer dans Autolib' au début pour voir comment cela fonctionnait.

M. ARAZI.- Absolument. C'est l'un des premiers sujets que j'ai traité en tant qu'adjoint à l'environnement. Je l'ai encore bien en mémoire. La question du stationnement n'est pas neutre dans cette affaire. Autant le principe d'Autolib' est une très bonne chose. Autant cet emplacement, même progressif, quand on sait aujourd'hui les difficultés de stationnement, est un vrai souci. Pour moi, et c'est le message j'envoie au conseil communautaire, c'est qu'en même temps et en parallèle il faut trouver des solutions pour le stationnement. Cela tout seul, finalement cela pourrait avoir l'effet inverse. On va dire : oui, vous êtes bien gentil, Mme DEBAECKER la première, les écologistes, vous nous "em...". Et grosso modo, au final, avoir l'effet de saturation des gens qui commencent à avoir des vrais problèmes de stationnement.

M. le Maire.- Si vous regardez la carte, vous vous apercevrez que les places qui vont être étudiées, les emplacements qui vont être étudiés pour Autolib', ne suppriment pas un nombre important de places de stationnement. Dans un cas, par exemple au Port, je prends cet exemple, nous venons d'ouvrir un parking de 120 places et on ne prend que quelques places à côté. La gare, c'est pareil, ce sera devant Pizza Hut, là où il n'y a que deux ou trois places. On a fait en sorte de proposer des espaces qui ne suppriment pas plus de quatre ou cinq places de stationnement au total.

M. ARAZI.- Ne pourrait-on pas prévoir de mettre une des stations dans le parking directement ?

M. le Maire.- Si, bien sûr, mais pour l'instant, la façon de gérer les parkings ne le permet pas parce qu'il y a un péage d'entrée. Il faudrait compliquer les choses. Vous avez raison, dans un parking comme celui de la gare du RER A, dans un futur proche, lorsque le nouveau parking sera construit, nous avons prévu comme à Paris, l'implantation d'Autolib' à l'intérieur.

Monsieur SAJHAU.

M. SAJHAU.- Bonsoir. Il s'agit d'une communication concernant l'audit énergétique de la piscine. Dans le cadre de tout ce que l'on a engagé sur la réduction de la dépense énergétique et dans le cadre de l'Agenda 21 où un certain nombre d'actions avait été proposé; nous souhaitons profiter d'un travail fait par le SIPPAREC de qualifier un bureau d'études qui s'appelle ALTEREA, pour mener un audit énergétique sur la piscine. Ce bureau est subventionné dans cette démarche par le Conseil régional et l'ADEME jusqu'à 50 % d'un montant qui pourrait être de 11.800 euros. L'objectif est en fait de regrouper un certain nombre d'études qui ont déjà été faites soit par Degré bleu -?- soit l'étude d'opportunité de EDF, pour regarder et chiffrer définitivement ce que nous pourrions engager concernant la rénovation énergétique de la piscine. Elle consomme à peu près la moitié de notre consommation énergétique des bâtiments publics et 40 % de la production de CO₂. En fait, la piscine est à la fois complexe puisqu'elle regroupe le gymnase, un hôtel et bien sûr la piscine. Mais d'autres opportunités d'énergie renouvelable sont proches comme l'avait démontré le Degré bleu avec notamment le collectif départemental qui pourrait être une source de chaleur. L'idée est que cet audit soit le dernier pour reconsolider les positions déjà étudiées et avoir un chiffrage de ce que nous pourrions engager.

M. le Maire.- Merci.

M. GILLES.- Juste une petite question. Quelle est la part que consomme le bassin extérieur qui est chauffé pendant l'hiver ? C'est quand même une source de déperdition de chaleur a priori assez importante.

M. le Maire.- Je vais répondre. Nous en savions quelque chose il y a deux ans. C'est vrai que ce n'était pas une part négligeable. Depuis, nous avons mis un couvercle. Toutes les nuits, il y a un dispositif, qui se déroule et qui ferme la piscine. Il nous permet, d'après les mesures que nous avons faites, il y a un an puisque c'est depuis un an que l'on a le dispositif, de réduire les déperditions à 20 % par rapport à ce que nous avions. Les chiffres, on vous les donnera. Je ne les ai plus en tête. On vous donnera les chiffres. D'ailleurs, cet audit va permettre de toute façon d'avoir des chiffres actualisés sur la piscine. Ce qui est certain, c'est que l'arrivée de cette piscine chauffée en période d'hiver, notamment en ouvrant le bain extérieur jusqu'à 22 h 30, nous a permis d'avoir sur l'année entre 25 et 30.000 entrées supplémentaires. Je sais que l'on peut

parler de l'empreinte carbone, on peut parler de tout cela. C'est vrai. Mais, à un moment, il faut trancher. Ce bilan va permettre d'avoir les chiffres exacts de la situation, ce qui pourrait dans un bilan que nous pourrions être amenés à faire, nous conduire à arrêter l'expérience en question. Seulement, la piscine, qu'on l'ouvre ou pas, en hiver nous coûte de toute façon. Le tout, c'est le delta supplémentaire que l'on va mesurer en fonction de la température à laquelle nous voulons la maintenir. A titre d'information, pour ceux qui ont une certaine habitude de ces sujets, si nous voulons garder en état une piscine à l'extérieur, il ne faut surtout pas la vider. Il faut garder la charge sur la piscine, de l'eau en question. Bien sûr, elle pourrait être froide, c'est évident. Quitte à la garder, nous nous étions dit que, peut-être, la piscine de 25 mètres ne suffisait pas à la demande, puisque le centre nautique est assez prisé, y compris d'ailleurs, par des personnes qui viennent de Paris et de l'extérieur, pour l'instant on avait fait ce choix. Vous avez raison, c'est une dépense. L'audit va nous permettre de la mesurer et puis d'avoir des éléments pour prendre une décision.

Monsieur RASQUIN.

M. RASQUIN.- Merci Monsieur le Maire.

Samedi 9 novembre dernier, 5 jeunes de l'UAI Nogent ont participé au cross country organisé par le club d'athlétisme d'Yverdon, notre ville jumelle suisse. De très bons résultats sportifs ont été réalisés et je remercie les Comités de jumelage de Nogent et d'Yverdon pour leur soutien et l'organisation de ces échanges traditionnels entre nos deux villes, notamment pour la course Nogent Baltard en mai et pour le cross d'Yverdon en novembre. Pour rester dans le domaine de l'athlétisme, je tiens à saluer le superbe titre de champion de France interclubs des moins de 23 ans obtenu il y a trois semaines par l'équipe masculine de l'UAI Nogent ainsi qu'une excellente quinzième place prise par l'équipe féminine. Après le titre de champion d'Ile de France, notre club nogentais a confirmé la bonne santé de ces jeunes, avec de très belles performances dans la plupart des disciplines de l'athlétisme. Ce titre national est dans la lignée du titre de champion de France des moins de 18 ans obtenu, je vous le rappelle, il y a deux ans par les handballeurs du Réveil de Nogent. Ces excellents résultats obtenus par nos jeunes Nogentais nous confortent dans notre volonté de soutenir les associations sportives en encourageant l'initiation et la pratique des sports collectifs et individuels chez les jeunes, tout en assurant bien entendu un niveau de

compétition suffisamment attractif pour motiver ces jeunes. C'est le cas actuellement pour notre équipe de handball qui évolue en nationale 2 avec un très bon début de saison, puisqu'ils occupent le haut du tableau de leur pool.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire.- Très bien. Il fallait parler de ce qui marche et de ce qui fait la dynamique de certains clubs.

13/137 - Exercice 2013 - Décision modificative n°3 Budget général

Mme RENOUIL.- Puisque, en effet, en attendant la conversation que nous allons avoir, le Maire et moi, la semaine prochaine, je vais présenter la décision modificative n°3 du budget général. Juste une petite précision, M. MARTIN sait depuis le mois de mai que je serai candidate en mars 2014. Je l'ai annoncé en septembre aux Nogentais. Nous parlons très régulièrement. Nous sommes tous les deux des élus responsables. Nous sommes convenus jusqu'ici que l'on pouvait travailler ensemble, même si nous n'étions pas d'accord pour après mars 2014. Et je le remercie, je pense que les choses se sont plutôt bien passées. J'entends, Madame MUNZER, votre impatience. J'entends le trouble de mes collègues. Si la situation est troublée, on va évidemment encore en parler avec M. MARTIN et cette situation peut évoluer. En attendant, de mon côté, voilà, je présente la décision modificative n°3 du budget général.

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/ 138 - Stationnement payant - Instauration tarifs de stationnement au parking Marie Curie

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Concernant la rue de Châteaudun et la route de Stalingrad, c'est vraiment quelque chose qui est proposé à la suite de débats avec les riverains et avec certains membres, voire même l'ensemble des membres des conseils de quartier. Les difficultés de stationnement sont dues à certaines activités de ce secteur et aussi au fait que ce stationnement est très mal organisé dans la mesure où nous tolérons le stationnement sur le trottoir, etc., en attendant le projet du Fort qui devrait démarrer dans le courant de l'année 2014 et qui n'est toujours pas démarré depuis plusieurs années. Autre point, dans ce secteur nous avons pris la décision de supprimer les box qui appartiennent à la ville et qui étaient utilisés plus ou moins pour du stockage de produits, voire une fois de temps en temps, sur certains d'entre eux, pour garer un véhicule. Cette surface qui est vraiment perdue pour le stationnement, va être utilisée dans la mesure où vous avez d'ailleurs, dans ce Conseil municipal, une délibération concernant la démolition de ces box pour créer 13 places de stationnement en surface dans le cadre du même dispositif que celui de la route de Stalingrad et de la rue de Châteaudun. Cela veut dire que l'on va organiser le stationnement, faire en sorte qu'il soit dans le secteur jaune, faire en sorte qu'il puisse permettre des parc-fiches pour les riverains et par conséquent réglementer pour faire en sorte qu'il y ait une certaine rotation sur ces places et qu'elles ne soient pas confisquées par une ou deux activités qui se déroulent sur ce secteur.

Voilà les précisions concernant cette partie.

Mme RENOUIL.- Je confirme juste que le Conseil de quartier des Viselets est extrêmement satisfait des travaux récemment faits dans le secteur et puis par une délibération qui va venir après sur l'enterrement des lignes téléphoniques de la rue de Chanzy.

M. ARAZI.- Je me suis interrogé en particulier sur la partie Marie Curie. En particulier, je me suis dit en deux temps de réflexion, fallait-il vraiment que les professeurs, c'est quand même symbolique, cela fait 1 euro par jour, ils viennent pour les enfants, pour nos enfants, donc la question du paiement, le côté symbolique, je me

demandais si l'on ne pouvait pas aller au-delà et pourquoi ne pas proposer la gratuité. Je ne sais pas combien ils sont.

(Brouhaha)

Je vais jusqu'au bout. Après je vous laisserai me répondre.

On a un vrai souci aussi, vous le savez, sur toute la problématique du stationnement dans le coteau de Nogent, liée à la présence du lycée collège, beaucoup d'enseignants, beaucoup aussi de... Ne peut-on pas aussi, même si c'est un peu plus loin, et dans une fonction incitative parce que la gratuité pourrait permettre éventuellement à des personnes de se dire : je vais marcher un peu... Je soumetts cela à la réflexion aussi des collègues. C'est vrai que l'on peut dire... mais je peux vous assurer, vivant moi-même sur le coteau, qu'il y a un vrai ras-le-bol sur la problématique de stationnement dans ce quartier.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, je ne comprends pas votre intervention parce que nous avons expliqué, au fil des années et au fil des délibérations, que nous avons mis en place des tarifs particuliers pour les professionnels. Ce tarif est déjà utilisé par des enseignants, peut-être pas en nombre important parce qu'ils ne veulent pas tous aller dans le dispositif, mais pour des enseignants qui sont notamment à Branly, dans le parking des Arcades et le parking du centre. Sur ce point, nous ne faisons qu'appliquer un dispositif que nous avons déjà mis en place pour un autre secteur de la ville. Il n'y avait pas de raison d'appliquer spécifiquement sur ce secteur, une disposition de type gratuité.

L'autre point, c'est que nous nous sommes très vite aperçus que, s'il n'y avait pas un contrôle et au moins une participation qui permet de montrer quand même que c'est un tarif particulier, mais qu'il faut quand même contribuer à l'entretien des installations, jusqu'à preuve du contraire je n'ai pas à critiquer nos partenaires, mais quand on réhabilite complètement le lycée collège Branly, on pense au stationnement des enseignants. Quand on construit une sous-préfecture, on pense aussi au stationnement. Or, jusqu'à preuve du contraire, certains équipements publics n'ont pas prévu cela. Nous, au plan municipal, nous n'avons pas à prendre en charge des dépenses qui devraient relever à la limite de la région pour le lycée, du département pour le collège, etc. Les entreprises nous ont déjà fait des demandes pour le personnel de leurs activités. On leur a appliqué un tarif professionnel comme celui-là. On a étendu ce tarif professionnel aux enseignants des différents

établissements, qui souhaitent l'utiliser. Ils ne sont pas nombreux, je vous le dis franchement, à l'accepter.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Mme DELANNET.- Je voulais dire que, quand on parle d'enseignement, comme M. le Maire vient de le dire, on a aussi toutes les écoles privées où il y a des enseignants. A Nogent, on a énormément d'enseignants qui fréquentent tous les jours Nogent. Je pense que, par rapport aux riverains qui doivent payer, il est légitime que tout le monde participe au paiement pour la ville.

M. le Maire.- Vous le savez, le budget annexe du stationnement doit s'équilibrer par ses recettes. On ne peut pas éternellement jouer sur la gratuité.

Y a-t-il des questions complémentaires ? Merci.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/139 - Garantie communale à hauteur de 50 % en faveur de la SAIEM pour la réalisation d'un emprunt destiné au financement d'un commerce situé au rez-de-chaussée de la résidence Hoche à Nogent et approbation de la convention de garantie d'emprunt entre la ville de Nogent et la SAIEM

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. FONTAINE.- Je ne prendrai bien sûr pas part au vote.

M. le Maire.- Merci.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, il y a quelque chose que je ne comprends pas bien. Monsieur FONTAINE, vous nous expliquez que c'est pour financer le local commercial, que le commerçant s'engage à le reprendre dans les six ans. Or, l'emprunt est sur 15 ans. Pourquoi ce décalage ?

M. FONTAINE.- Il est prévu que s'il achète, parce qu'il s'est engagé mais il peut ne pas répondre à sa promesse. Il paiera une indemnité. De toute façon, s'il n'achète pas, bien entendu il faudra

continuer le service du prêt. Normalement, s'il achète, on remboursera le prêt. Il est prévu dans le prêt, que l'on peut rembourser par anticipation.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je voudrais rappeler aux administrateurs de la société d'économie mixte dont son président, de ne pas prendre part au vote.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

13/140 - Comptes-rendus annuels à la collectivité de la ZAC multi site du centre ville et de l'opération d'aménagement de l'îlot Saint Anne - Exercices 2011 et 2012

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. FONTAINE.- Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Il est à remarquer et M. FONTAINE vous l'a rappelé, que cette ZAC a couru sur quatre mandatures avec, pour certaines mandatures, des situations au plan du foncier et des activités économiques, différentes les unes des autres. Nous arrivons pour cette clôture à une période qui permet de capitaliser sur les moins et les plus de toute cette période. Pour une opération pareille, certains d'entre vous, je pense à Mme DEBAECKER pour sa période à elle, à une époque on ne s'attendait pas à avoir une finalisation de l'opération de cette façon. Cela veut dire que l'on a bien fait de tenir et parfois de ne pas vendre alors que les prix s'étaient effondrés, de prendre du temps pour certains projets. Je pense à Galbrun notamment, qui a mis du temps à sortir. De plus, il y a eu des discussions épiques avec certains propriétaires qui ne voulaient pas vendre dans les conditions que l'on proposait. Globalement dans cette affaire, sur quatre mandatures; l'opération se termine dans de bonnes conditions en capitalisant, comme je le disais tout à l'heure, les bonnes périodes et les moins bonnes.

M. GILLES.- Selon ce que M. FONTAINE vient de nous exposer, on peut s'attendre à ce que l'opération soit équilibrée en 2014, c'est-à-dire, que le 1 million de déficit sera couvert par des ventes

d'actifs. Simplement, la question est : quels sont ces actifs ? S'il pouvait nous dire un peu de quoi il s'agit. Moi, ce qui me surprend quand même, je sais que c'est sur quatre mandatures, qu'il s'est passé pas mal de choses, mais quand même en quatre mandatures, le prix du foncier à Nogent a plus qu'explosé et sur 23 millions d'euros de dépenses, on a quand même été obligé d'apporter 10 % de subvention de la part de la commune. C'est quand même surprenant par rapport à ce que l'on connaît du marché de l'immobilier sur Nogent. J'aimerais mieux comprendre.

M. le Maire.- Je vais passer la parole à M. FONTAINE, mais je tiens à dire que vous vous prononcez en fonction de l'évolution du foncier actuellement, durant les dix dernières années. La période la plus difficile a été entre 1994 et 1998/2000.

M. FONTAINE.- Exactement. Et on en a eu d'autres ensuite. Je ne me souviens plus exactement des dates, mais dans les années 2005/2006, puis 2008 peut-être. Je n'ai pas le graphique. Il y a eu d'autres périodes difficiles. Comme je le disais, en fait on achète quand on peut. La DUP joue ses effets. C'est un procédé juridique qui prend un certain temps. Il est assorti d'un certain nombre de jugements, etc. On est obligé de payer et de payer à un moment où peut-être les prix sont élevés. Ensuite, après c'est extrêmement long de faire des projets, de trouver le promoteur, etc. On vend donc à un certain moment dans d'autres conditions qui ne sont peut-être pas non plus très bonnes. Mais elles peuvent être très favorables. Par exemple, sur un certain îlot, Jeu de Paume, on a pu augmenter fortement les prix. Sur Galbrun, on n'a pas fait une très bonne affaire. Cela s'équilibre. Je réponds à M. GILLES. En fait, 3.700.000 euros de déficit, c'est le prix de gestion de la ZAC pendant 20 ans. Et il y a beaucoup de coûts administratifs, d'aménagements, de travaux, de démolitions, de contentieux, etc. Vous en aurez la description précise, exacte effectivement dans le dossier de clôture. Vous pourrez alors vous faire une idée plus précise de la chose.

Je voudrais répondre à l'autre question quels sont les actifs de la SAIEM ? Elle est relativement riche d'un patrimoine immobilier qui comporte encore 17 appartements, rue du Viaduc. Ce sont des appartements libres. Ce ne sont pas des appartements sociaux. Ils sont de grande surface d'ailleurs. Ils ne sont pas placés admirablement dans Nogent, mais ils sont au tarif moyen de l'ancien à Nogent. On en vend autour de 3.500 euros le mètre carré. Ensuite, nous avons deux immeubles sociaux, l'un rue Pontier qui comprend 20 logements sociaux,

PLS. Nous avons cette nouvelle résidence Hoche de 95 studios pour les jeunes actifs. Et puis, nous avons donc les deux commerces, celui de la rue Pontier et celui de la rue Hoche qui ont 300 mètres carrés chacun et qui ont donc une certaine valeur. Je ne peux pas dire pour le moment, puisque l'on va rechercher des acheteurs et il faut consulter un certain nombre d'acheteurs potentiels pour savoir quels sont les actifs qui pourront être revendus. Cela peut aussi bien être le Viaduc en bloc, un immeuble social qui peut intéresser un bailleur social par exemple qui est proche. On verra mais la SAEIM peut largement dégager 2 millions nets de dividendes au printemps prochain.

M. le Maire.- Je voudrais ajouter à ce que vient de dire M. FONTAINE, pour M. GILLES, que votre remarque est valable sur la période que nous venons de vivre depuis quelques années. Et votre remarque est vraie pour les dernières périodes, voire pour une période qui a précédé 1995. C'est grâce à cela que, justement, le bilan est de l'ordre de la somme qui a été indiquée par M. FONTAINE. On a quand même profité de cette augmentation du prix du foncier, alors qu'avant, on avait été pénalisé par l'absence carrément de proposition voire de blocage du dispositif. C'est un bilan sur 20 ans. Il y a eu des plus et des moins, mais nous étions, durant les dernières années, dans une période... Par exemple, la fin avec le Jeu de Paume et la Petite Italie s'est mieux déroulée que ce nous avons pu faire sur Galbrun en si peu de temps.

Mme DEBAECKER.- Tant mieux si cela se termine ainsi. C'est vrai que l'on a eu des sueurs avec cette SAEIM. Ce qui est terrible dans cette SAEIM, c'est le contrat de concession. La ville est majoritaire et a 51 %. L'autre partenaire, c'est la Caisse des dépôts et consignations. Le contrat de concession prévoit que les bénéfices sont partagés à égalité, mais que les déficits sont engrangés par la commune. Quand on pense que l'on a pu signer des contrats de concession pareils, c'est...

M. FONTAINE.- Non, il n'y a pas de bénéfice dans la ZAC. Les bénéfices de la ZAC sont à la ville. Les déficits sont à la ville. La SAEIM n'avait qu'un pouvoir de gestion. Elle peut facturer et elle a facturé des frais administratifs à la ZAC, mais c'était un compte tout à fait séparé.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Le contrat de concession était inique, quand même.

M. le Maire.- C'est vrai qu'être partenaire de la Caisse des dépôts et consignations, nous avons eu des bonnes périodes comme des périodes difficiles je dois l'avouer. Quand nous étions en difficulté, la Caisse n'était pas aussi partenaire que l'on aurait pu l'espérer à l'époque.

Mme DEBAECKER.- C'est sûr, il ne faut plus jamais faire cela.

M. le Maire.- Nous arrivons à la fin.

M. FONTAINE.- Excusez-moi, mais je vais défendre un peu la Caisse des dépôts et consignations.

Mme DEBAECKER.- Monsieur FONTAINE, vous l'avez toujours défendue !

M. FONTAINE.- Franchement...

Mme DEBAECKER.- Ainsi que le commissaire aux comptes. Je ne suis pas d'accord avec vous et on s'est affronté à ce sujet.

M. le Maire.- Oui. M. FONTAINE n'est que le dernier Président. Il y en a eu d'autres avant lui.

M. FONTAINE.- J'ai suivi un peu les affaires de la SAIEM depuis un certain temps, depuis 10 ans, dans les responsabilités. On a eu des rapports normaux avec un actionnaire qui est minoritaire, mais qui a 49 %. Il nous a quand même laissé faire des investissements quand même extrêmement risqués. La résidence Hoche était vraiment extrêmement tendue sur le plan budgétaire et la Caisse des dépôts et consignations nous a laissé faire. C'est bien sa mission d'aider les SEM à faire du logement social, à faire de l'aménagement, etc. Elle a fait son métier mais, effectivement, elle exige une certaine rigueur dans la gestion et c'est normal.

M. le Maire.- De toute façon, nous avons rendez-vous pour la suite dans les semaines à venir.

C'est un dont acte.

13/141 - Permis de démolir d'un ensemble de box de stationnement situé au 7 route de Stalingrad

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Nous en avons parlé.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je trouve un peu curieux quand même de supprimer 13 box pour faire 13 places de stationnement en surface. Sur le plan esthétique, ce n'est pas vraiment terrible et en termes de qualité de stationnement, c'est vraiment de la non qualité. Pourquoi n'essaye-t-on pas plutôt de réhabiliter les box ? C'est beaucoup mieux pour les gens de mettre les voitures dans les box plutôt que de les mettre sur du stationnement de surface. Le problème dans le quartier a été dénoncé depuis plusieurs années et M. le Maire est venu au conseil de quartier. Pourquoi ? Parce que, en fait, il y a une utilisation privative de la voirie par notamment un garage. Ne peut-on pas essayer de convaincre le garage d'utiliser les box et de libérer la voirie ? Je trouve vraiment que dépenser 90.000 euros pour transformer des box en stationnement de surface, c'est presque une histoire de Shadoks.

M. le Maire.- Non, je ne pense pas que j'ai le profil des Shadoks. Je peux vous dire que si nous l'avons fait, c'est parce que nous y avons réfléchi Monsieur. Premier point, attribuer les box au garage, cela ne règle pas le problème du garage parce que, c'est comme les générations spontanées, plus il y a de places, plus ils en veulent. La preuve, la ville est propriétaire d'une partie des parcelles du début de la rue de Châteaudun, là où y a encore actuellement une ancienne cabine de peinture. Nous sommes propriétaires. Nous avons attribué au garage, sous forme de location, la cour de cet ensemble dans lequel il est amené à stationner quelques véhicules. Déjà, nous avons fait ce que vous dites mais sur quelque chose qui était sur un espace beaucoup plus proche du garage en question.

Deuxième point, réhabiliter les box pour les louer n'était pas notre objectif, parce que cela voulait dire que l'on affectait ces box à des personnes particulières, sans créer une offre générale dans le quartier avec rotation des véhicules pour que cela bénéficie à beaucoup plus de personnes qu'à celles qui seraient dans les box. On le découvre aujourd'hui quand on loue un box, nous ne vérifions pas l'utilisation et nous ne mettons pas l'obligation de mettre une voiture plutôt que des caisses, de cartons ou des stocks. Cela veut dire que, de toute façon, cela

ne répondait pas à l'objectif de créer des places avec une mutualisation de ces places concernant les riverains. Voilà pourquoi. Autre point, pourquoi 13 et 13 ? Simplement parce que nous n'avons pas voulu créer des places ridicules pour qu'elles puissent être utilisées correctement par les personnes qui en auraient besoin. Dans la foulée, dans le même secteur nous allons créer un nombre de places non négligeable dans le système de stationnement de surface, en officialisant et en le marquant, les places de stationnement qui sont actuellement sur le trottoir de droite en montant vers Fontenay, qui sont squattées en partie par cette activité. Le stationnement en zone jaune avec parc-fiche pour les riverains, nous permet de réglementer un peu plus l'appropriation par certains des places de ce secteur.

C'est donc une expérience que nous voulons faire. Nous sommes preneurs des parcelles voisines et, vous l'avez peut-être vu dans le projet de PLU, nous avons mis un emplacement réservé qui va au-delà et qui va en-deçà c'est-à-dire l'immeuble qui est dans la pointe est sur l'emplacement réservé et après les box en allant vers Fontenay, vers ce magasin de vente un peu plus loin. Nous sommes allés jusqu'au bout pour que, le jour venu, nous puissions déborder sur ces parcelles pour aménager correctement et avec création de logement social dans la pointe, des places de stationnement pour le quartier. Dans le plan local d'urbanisme, on a aussi mis des emplacements réservés au cœur des Viselets pour créer des places de stationnement en surface et en bordure du boulevard de Strasbourg, à proximité de Saint Quentin et de la rue Manessier.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, vous voyez, vous évoquez le PLU. C'est la même démarche. Vous créez des places en surface dans un quartier qui est répertorié dans le PLU comme une zone... Je ne sais plus le terme.

M. le Maire.- Pas cette partie, Monsieur.

M. GILLES.- L'ensemble du quartier est signalé en vert.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas en vert.

M. GILLES.- Sur le plan esthétique, des voitures en surface, je suis désolé, en termes d'esthétique on fait mieux.

M. le Maire.- Elles y sont déjà. Le linéaire des trottoirs n'est occupé que par des véhicules dans ce quartier.

M. GILLES.- Mais là vous affectez une parcelle en plus à du stationnement de surface. On en aura donc dans la rue ; on en aura aussi sur les parcelles. Cela va ressembler à un parking de supermarché.

M. le Maire.- Non, pas du tout, ce sont 13 places et c'est en bordure des Viselets. Autrement dit, ce n'est pas dans ce que nous appelons la zone Jardin des Viselets. Vous êtes sur Châteaudun, au début de Châteaudun et sur Stalingrad, à un endroit où il n'y a pas de parcelle avec des cœurs d'îlot paysager. Nous sommes dans une partie en marge de ce quartier, qui est destinée plus particulièrement à de l'activité plutôt qu'à de l'habitation. Les places en ouvrage sont au minimum à 25.000 euros, celles que nous plaçons actuellement.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 2 pouvoirs (MM. HIRT et NICOLAS), 1 voix contre (M. GILLES)

Mme DEBAECKER.- J'avais oublié de dire quelque chose sur la délibération d'avant, sur les emprunts garantis par la commune. Il y a une erreur qu'il faudrait corriger. Les garanties d'emprunt pour l'ANPEIH, ce n'est plus l'ANPEIH ; c'est la PAJE maintenant. Il faudrait le mettre à jour. Ce serait quand même mieux, si c'était possible.

M. le Maire.- C'est l'ANPEIH à votre époque.

Mme DEBAECKER.- A l'origine et puis cela a été transféré à la PAJE.

M. le Maire.- En fait, ils n'avaient pas fait de courrier au service financier.

M. DELLMANN.- Le service financier n'est pas informé du changement.

13/142 - Convention relative à l'enfouissement des réseaux France Télécom existants rue du général Chanzy (Deux Communes / Courbet)

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Nous n'avons pas les compétences pour cela. C'est la première tranche. Vous savez que nous avons déjà délibéré sur ce thème. Il y aura d'autres rues puisque nous avons fait une liste il n'y a pas longtemps. Trois rues ont été faites et il y aura Gaston Margerie, Faidherbe. Nous avons délibéré déjà là-dessus.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, ce n'est pas pour contester le bien-fondé de la démarche parce que c'est quelque chose qui est demandé par tous les riverains depuis longtemps. C'est très bien. Ce qui m'a surpris, c'est d'observer que ce dimanche, il y avait quelqu'un avec sa perche qui faisait des relevés d'altimétrie. Je me demande si c'est pour ce projet. Je veux savoir si vous êtes au courant de cela. Je suis quand même surpris de voir que l'on fait des relevés un dimanche. J'ai hésité à appeler la police en me disant que c'était quelqu'un qui faisait du repérage pour les cambriolages. Etes-vous au courant qu'il y en a qui travaillent visiblement le dimanche pour faire des relevés ? Cela me surprend un peu.

M. le Maire.- Je ne sais pas s'ils sont autorisés à travailler le dimanche. Normalement, ces relevés sont faits par le bureau d'études que nous avons mandaté dans le cadre d'un appel d'offres. Il doit fournir les relevés à France Télécom pour qu'elle prépare ces raccordements. Je ne comprends pas pourquoi ils travaillent le dimanche. Peut-être que c'est par excès de zèle ? Je ne sais pas. Ces relevés avec une perche, sont faits par un bureau d'études. Vous les verrez travailler en semaine aussi. Je peux vous dire que, pour l'instant, ce ne sont pas des projets de cambriolage.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Il n'y en a pas.

Merci.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/143 - Demande de subvention auprès de l'Etat et toute autre personne publique pour la mise en place de vidéoprotection urbaine

(M. EYCHENNE présente la délibération)

M. le Maire.- Ce sont des indications.

M. EYCHENNE.- Tout à fait, c'est à titre indicatif pour la demande de subvention.

M. le Maire.- Oui, pour permettre de déposer une demande de subvention sur le budget 2014. La réalisation est prévue sur le budget 2014, mais il faut demander la subvention avant. L'autre point, c'est que quand je disais que c'était indicatif, nous avons encore reçu la semaine dernière et aujourd'hui des demandes de riverains qui nous suggèrent l'installation de caméras dans certains secteurs. On les étudiera le moment venu. En tout cas, la deuxième tranche ne sera que de 34 caméras supplémentaires, pas plus. Les caméras, c'est une chose, mais les écrans c'est autre chose. Par conséquent, on ne peut pas éternellement augmenter le nombre de caméras sans augmenter celui des écrans et des personnes qui regardent ces écrans.

M. EYCHENNE.- Le mur d'images de la police municipale, tout à fait.

M. ARAZI.- Je voudrais vous faire partager ma conviction. Je ne suis pas sûr de vous la faire partager. C'est une délibération qui, à mon sens, a un caractère purement électoraliste.

(Brouhaha)

M. le Maire.- Cela nous fait plaisir, c'est une petite récréation !

M. ARAZI.- Nogent, ce n'est pas Chicago. Je m'abstiendrai sur cette délibération, y compris sur le principe d'une demande de subvention, car je préférerais à cette inflation de caméras, plus de présence sur le terrain de la police municipale, en particulier la nuit, et une meilleure collaboration avec la police nationale. Par ailleurs, je regrette que la réunion de la commission d'éthique qui va se réunir le 9 décembre, ait lieu postérieurement à cette décision. Et encore une fois, je vous les ai demandés à la commission des finances, il y a quinze jours,

mais je ne les ai pas eus, sans élément statistique de synthèse faisant déjà le bilan de cette première tranche.

M. le Maire.- Pourquoi vous lisez un papier ? Il vous faut lire un papier pour dire tout cela ? Premièrement, en commission des finances, ces questions vous les avez posées et on vous a répondu. Les statistiques, je me permets alors que je suis à la limite de la régularité, de transmettre à chaque conseiller municipal le bilan en matière de sécurité quasiment tous les mois. Vous les avez tous les mois. Ne me demandez pas de statistiques. Vous êtes particulièrement bien informé puisque le document, nous vous l'envoyons tous les mois avec réactualisation sur le reste de l'année. Les évolutions, vous les avez. Et vous constaterez, si vous les regardez bien, une évolution dans le bon sens en matière de cambriolages et surtout aussi de délinquances de rue. C'est le premier point.

Deuxième point, vous parlez de la coopération entre la police nationale et la police municipale. Je peux vous dire que, même le préfet nous a félicités pour l'efficacité entre les deux polices. Elles travaillent la main dans la main. M. EYCHENNE va nous en dire un mot trente secondes, cela nous permet d'intervenir dans des conditions particulièrement importantes.

Troisième point, c'est que la sécurité des biens et des personnes, nous considérons que ce n'est pas une petite chose. Il nous faut avoir les éléments de nos ambitions en matière de sécurité publique. On ne va pas mettre des caméras partout et faire de la surveillance partout. Mais il y a des secteurs qui, à la lumière des statistiques justement qui sont étudiées avec la police nationale, supposent une surveillance accrue. Pourquoi ? M. EYCHENNE vous a donné une liste provisoire de lieux à surveiller. Ce n'est que provisoire pour l'instant. Simplement parce que le jour où nous le ferons, nous réexaminerons les différents résultats et nous verrons ce qui est prioritaire et ce qui l'est un peu moins.

M. EYCHENNE.- C'est en effet dans cet esprit qu'a été construit le dossier, en ayant plusieurs secteurs et différentes priorités. Je rappelle quand même que, avant de dire que c'est électoraliste, ce projet était déjà inclus dans le projet 2013 de la ville de Nogent. Nous ne faisons que continuer les démarches que nous avons déjà engagées. On est loin d'être électoraliste ou alors on l'avait été bien avant. Comme le

disait M. le Maire, j'ai oublié une caméra car il y a une caméra également qui nous filme régulièrement au Conseil municipal. C'est la 14^{ème} !

M. ARAZI.- C'est pour la sécurité de la démocratie locale.

M. EYCHENNE.- On est loin d'être électoraliste, Monsieur ARAZI, s'il vous plaît. En effet, d'abord je vous remercie de reposer une nouvelle fois les mêmes questions que vous posez en commission des finances et auxquelles j'ai déjà répondu. Concernant la sécurité, je vous ai déjà expliqué la vidéoprotection à Nogent. Il nous serait difficile d'avoir deux Nogent, l'un équipé de vidéoprotection et l'autre non équipé de vidéoprotection, pour faire une comparaison vraiment dans le détail des résultats. Néanmoins, le Maire vous les transmet tous les mois. Le bilan et tous les bilans qui vous sont transmis depuis plusieurs mois, font état d'une baisse de la délinquance et d'une augmentation des faits élucidés sur la voie publique, ce qui correspond exactement aux engagements demandés par le ministre de l'Intérieur auprès du préfet de police de Paris et qui concernent les cambriolages, le cannabis et les vols à la roulotte. Et d'autres encore. Encore une fois, ces faits ont fait l'objet, grâce à la vidéoprotection, d'interpellations par la police municipale. Tout récemment, aux abords de l'Hôtel de ville de Nogent et de commerçants, des individus ont été repérés grâce au système de vidéoprotection de la ville. Cela nous permet d'améliorer notre système d'intervention. Deux personnes se compromettaient dans un certain nombre de délinquance sur la voie publique. Aujourd'hui, c'est un outil qui nous semble vraiment adapté. Nos collègues du Parti socialiste ne sont pas là, je ne ferai donc pas de débat, mais nous suivons exactement les instructions qui nous sont données et proposées par le ministre de l'Intérieur d'améliorer la tranquillité de nos concitoyens et lutter contre la délinquance.

M. ARAZI.- Pour réagir de la sorte, j'ai le sentiment d'avoir touché très juste. Mais à la question, parce que j'ai posé une question claire, considérez-vous que nous Nogent c'est Chicago ? Je crois que non. De fait, tout ce que je vous ai dit, reste valable. Je réaffirme que Nogent n'est pas une ville aussi criminogène, qui nécessiterait autant de caméras. Je redis encore une fois et sans lire de papier, Monsieur le Maire.... Regardez-moi, je vous regarde.

M. le Maire.- Regardez votre caméra plutôt !

M. ARAZI.- Vous pourrez l'exprimer devant la caméra. Je vous le redis, il n'y a pas de statistiques globalisées et il n'y a pas effectivement...

M. le Maire.- Arrêtez, je ne peux pas accepter cela. Vous le dites pour votre caméra, mais cela ne nous impressionne pas. C'est faux ce que vous dites, totalement faux.

M. ARAZI.- On va avoir le débat tout à l'heure.

M. le Maire.- Non, on n'aura pas de débat.

M. ARAZI.- Si, parce que le point d'après, quand je vous fais part d'un certain nombre d'éléments, vous les contestiez ; quand c'est la Chambre régionale des comptes qui vous le dit, on va voir comment vous répondez. J'entends bien.

M. le Maire.- Ne vous appropriez pas; s'il vous plaît, le travail des autres. N'essayez pas de trouver votre patte, y compris à la Chambre régionale des comptes. Je vais finir par croire que vous avez des dons que nous ne soupçonnons pas. Pour influencer la CRC à ce point, c'est vraiment que vous avez des réseaux particulièrement efficaces. Pour l'instant, ce que vous dites Monsieur ARAZI, ce sont des commentaires qui ne s'appuient sur aucune réalité. Nous avons à gérer la réalité. La réalité des choses, c'est par exemple des personnes qui se présentent dans les commerces avec des faux billets. C'est par exemple des personnes qui sortent d'une pharmacie en ayant volé une partie de la para pharmacie et que nous interpellons à la sortie grâce à tous ces réseaux. C'est par exemple des gens qui volent des vêtements dans un certain nombre de magasins, à l'intérieur de la Grande Rue, et que nous interpellons aussi à la sortie grâce au réseau que nous avons mis en place au plan de la vidéosurveillance mais surtout la relation que nous avons avec les personnes. C'est des personnes par exemple, que nous interpellons à la sortie d'un cambriolage parce que la caméra a permis de les détecter et que nous intervenons avant qu'elles ne puissent se sauver. C'est tout cela. Si tout cela n'existait pas, ce ne serait pas Chicago, mais cela pourrait ressembler à quelque chose comme... Je ne vais pas citer de noms de villes ou d'autres départements, mais je vous demande de faire de temps en temps des promenades dans d'autres secteurs. Vous verrez la différence au niveau de la sécurité, le soir quand vous sortez du cinéma et que vous rentrez chez vous.

M. IPPOLITO.- Jusqu'à aujourd'hui, vous n'en avez pas eu besoin mais je suis convaincu que si, par chance, les caméras vous aidaient à résoudre un problème ou à retrouver votre agresseur, je suis convaincu que votre discours changerait. C'est un besoin. On a lancé un projet, M. le Maire et M. EYCHENNE, qui est quand même plutôt un projet utile pour la Ville, non seulement aujourd'hui, mais demain. Voyez ce qu'il se passe à Paris, des gens armés tirent un peu partout. Si, demain, cela arrive à Nogent et cela peut arriver parce qu'il y a des fous partout, de plus en plus, je pense que tout le monde serait content de l'avoir. Beaucoup de personnes viennent à Nogent aussi parce que l'on a cette capacité à avoir de la vidéoprotection. D'autres villes n'en ont pas et nous envient pour cela. Cet argument et le discours n'ont pas lieu d'être aujourd'hui.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, d'abord un point de compréhension par rapport au rapport et à la délibération et après quelques éléments de demandes complémentaires. Sur la délibération, il est dit qu'une étude a été réalisée, mise en place de 34 caméras pour 270.000 euros. Et dans la délibération, vous nous faites voter une demande de subvention pour l'étude. C'est l'étude qui coûte 270.000 ou ce sont les 34 caméras ?

M. EYCHENNE.- C'est l'installation des 34 caméras qui coûte 270.000 euros. Cela fera l'objet d'une demande de subvention.

M. GILLES.- Il faut corriger la délibération parce qu'il est marqué subvention pour...

M. le Maire.- Il faut corriger le rapport.

M. GILLES.- Ce que vous nous faites voter. En fait, vous nous faites voter : afin de financer une étude. Ce n'est pas afin de financer une étude ; c'est afin de financer, de participer aux 34 caméras.

M. le Maire.- C'est afin de financer une étude pour la mise en place de vidéoprotection urbaine. Et par conséquent, nous allons être subventionnés pour cette étude dans un premier temps.

M. EYCHENNE.- On est financé également pour l'installation.

M. le Maire.- La seule chose, c'est qu'il manque l'installation.

M. GILLES.- Il manque l'installation. C'est un point de détail, mais c'était un problème de compréhension. Après, la question...

M. le Maire.- Excusez-moi, pour compléter notre réponse, si nous présentons cette délibération, sachez que c'est après discussion avec la préfecture et l'Etat. Sinon, on n'enverrait pas une délibération pour demander une subvention, dont on ne serait pas sûr de bénéficier. C'est une démarche qui a été faite après avoir travaillé avec la préfecture.

M. GILLES.- Je pense que l'on ne va pas faire de polémique politicienne, puisque c'est une politique qui était portée par la droite et qui continue d'être portée par la gauche. Les communes de droite et les communes de gauche font de la vidéoprotection. Je crois que le sujet n'est pas là. Le vrai sujet, c'est quand même de démontrer, notamment aux citoyens qui apprécient assez mal l'atteinte aux libertés publiques, qu'il y a une véritable utilité à ces caméras. Je rejoins un peu la demande de M. ARAZI. Certes, vous nous donnez des données statistiques sur le nombre de faits constatés. Mais ce qui est intéressant, c'est le nombre de faits élucidés grâce aux caméras.

M. le Maire.- Sur le même document, vous avez aussi les faits élucidés.

M. GILLES.- Quand on entend ce qu'il se passe dans beaucoup d'endroits, la difficulté c'est souvent l'utilisation de ces bandes vidéo par la police nationale. Il serait donc intéressant d'avoir un bilan sur Nogent, qui peut être communiqué à la commission d'éthique qui se réunit en décembre, sur l'utilisation qui a été faite de ces bandes vidéo par la police, par le parquet, etc. Plus on a d'éléments concrets et objectifs pour démontrer l'utilité, plus ce sera facile de faire accepter l'idée que ce n'est pas une dépense inutile, que ce n'est pas uniquement une dépense électoraliste.

M. le Maire.- Je ne pense pas quand même, vu l'histoire de l'installation du réseau de vidéo à Nogent, que ce soit vraiment électoraliste. Nous avons commencé il y a quatre ans, les études. Ce n'était pas en vue d'une élection quelconque. C'était surtout, parce que nous étions confrontés à des problèmes générés par pas mal de causes dont je ne parlerai pas aujourd'hui, mais qui nous changeaient les conditions de sécurité dans la ville. Aujourd'hui, les statistiques, je maintiens que vous les avez et ce, non pas depuis le début de l'année,

cela fait deux ans que j'envoie systématiquement les statistiques qui me parviennent de la police nationale et de la préfecture, sur les faits élucidés et les différents types de délinquance, les cambriolages, etc. A l'occasion de cette réunion, nous pourrions faire un bilan, c'est vrai, et ressortir en partie ces chiffres. On pourra même, Monsieur EYCHENNE, faire venir un représentant de la police nationale.

M. EYCHENNE.- C'est tout à fait ce qui est prévu en effet, qu'un représentant de la police nationale soit présent et on fera un bilan des réquisitions demandées par la police nationale sur l'année 2012 et sur l'année 2013. Une communication sera faite. C'est la police nationale qui pourra le faire uniquement, puisqu'il n'y a qu'elle qui en dispose, si elle souhaite communiquer un peu plus sur les faits élucidés.

M. le Maire.- Enfin, je voulais ajouter une chose. Vous dites qu'il faut convaincre les Nogentais de l'intérêt de ce dispositif. Je peux vous dire que ceux qui ont été confrontés à un événement plus que désagréable, sont déjà convaincus et réussissent à partager leur conviction avec pas mal de personnes. A un tel point, je répète, je crois que je ne me suis pas bien fait entendre tout à l'heure, encore la semaine dernière et cette semaine, lundi, nous avons reçu un courrier de personnes qui nous demandent l'installation de réseau vidéo pour protéger leur secteur, arguant du fait qu'elles ne se sentent pas en sécurité. Et c'est vrai, ces personnes ont raison, parce que nous avons bien détecté le fait qu'il y a un déplacement des cambriolages en fonction des réseaux de caméras vidéo. On l'a constaté. Il y a des secteurs résidentiels qu'il faudra un jour non pas scruter de la même façon que le centre ville, mais en tout cas qui seront surveillés de façon globale. A partir de là, pour répondre encore à l'une de vos interrogations, la consultation par la police nationale des bandes de la vidéoprotection de Nogent, c'est quasiment toutes les semaines et pas forcément pour des événements qui ont lieu sur Nogent. Les délinquants se déplacent et c'est souvent pour essayer de pister leur réseau et la façon dont ils se sauvent, ils s'évaporent, et tout cela pour essayer d'avoir des éléments pour les interpeler ailleurs. Nous savons très bien qu'il y a eu des braquages de commerces à Nogent qui étaient dans une continuité de braquages à Vincennes voire à Saint Maur. Et grâce aux différents réseaux de vidéoprotection, la police nationale a pu interpeler lesdits délinquants.

M. EYCHENNE.- Tout à fait, c'est juste.

Mme MATRUCHOT.- Je voulais simplement revenir aux propos de M. ARAZI à savoir que nous ne sommes peut-être pas Chicago, mais quand même Nogent n'est pas épargné par la délinquance. Je vais être très pragmatique, je ne vais parler que de ma compétence, à savoir sur les commerces et les artisans. Pour avoir participé la semaine dernière à une commission sécurité commerces artisans, il y avait quand même une quarantaine de commerçants qui se sont déplacés, ce qui est déjà significatif, à 8 h 30 le matin. Tous ont bien signalé leurs préoccupations, dont le pharmacien dont nous avons parlé. On lui avait dérobé pour 900 euros d'une marque de para pharmacie. Il s'agissait d'une commande. D'autres pharmaciens ont eu le même problème. Pour avoir arrêté grâce à ce réseau, un couple qui dévalisait la boutique Camaïeu, on a retrouvé tout un stock chez eux. Je peux dire aussi que le directeur de Monoprix n'arrête pas de téléphoner à la police municipale et à la police nationale, pour les mêmes méfaits. Et je peux en citer d'autres. Lors de cette réunion, j'ai pu constater la grande coopération entre la police nationale et la police municipale, avec le suivi des dossiers, ainsi que des informations vraiment partagées. En ce qui concerne ce dossier, je me sens extrêmement à l'aise sur l'extension de la vidéoprotection. Voilà.

M. le Maire.- Très bien.

M. ARAZI.- Ce sera très court. Merci Madame MATRUCHOT, je suis bien au courant de ce qu'il se passe dans la Grande Rue. Et Monsieur le Maire, vos remarques déplacées sur mes déplacements...

M. le Maire.- Vous pourriez peut-être aider la police municipale, si vous êtes au courant. Il faut nous en faire part, si vous êtes au courant de certains faits.

M. ARAZI.- Je veux simplement vous rafraichir un peu la mémoire. Vous faisiez tout à l'heure appel à notre mémoire pour il y a quatre ans sur la vidéosurveillance, mais vous ne devriez quand même rappeler à tous les personnes présentes ici que M. SARKOZY, ancien président de la République, était venu faire spécifiquement une table ronde au Perreux, en présence de M. CARREZ, sur ce sujet et que c'est dans ce contexte éminemment politique, éminemment électoraliste que vous avez pris la décision, à la différence de la ville du Perreux, de

mobiliser la vidéosurveillance. Dire aujourd'hui que ce n'est pas quelque chose de politique, non.

M. le Maire.- Vous avez prouvé quoi ?

M. ARAZI.- Je dis simplement que vous veniez de dire que ce n'était pas politique, que ce n'était pas électoraliste. Je vous en fais la démonstration.

M. le Maire.- C'est une question de politique nationale en matière de sécurité urbaine. Voilà. Si le président de la République la porte, je trouve que c'est très bien. Il se trouve que nous avons aujourd'hui, à la succession du ministre de l'Intérieur qui était du temps de M. SARKOZY, un ministre de l'Intérieur qui poursuit la même politique que ses prédécesseurs. Nous n'allons pas nous en plaindre. Je ne pense pas que ce soit en jouant les Bisounours que l'on améliorera la sécurité des biens et des personnes dans notre ville.

Je passe au vote.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 2 pouvoirs (MM. HIRT et NICOLAS), 1 abstention (M. ARAZI)

Je vous remercie.

13/144 - Retrait de la délibération n°13/64 du 27 mai 2013 portant approbation de la convention tripartite avec Véolia et la copropriété du 9-11 avenue de Joinville pour le ce passage d'une conduite d'eau

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Voilà. Sans commentaire. Vous voulez faire un commentaire ?

M. ARAZI.- Ben oui.

M. le Maire.- Vous voulez nous expliquer que, grâce à vous et grâce à votre relais au sein du conseil d'administration...

M. ARAZI.- Vous voulez dire le conseil syndical.

M. le Maire.- ...la ville va être amenée à dépenser une somme assez importante et ce, de façon provisoire, pour contourner cette copropriété, alors que nous pouvions passer provisoirement dans cette copropriété et ensuite remettre correctement les réseaux. Voyez, c'est une dépense...

M. ARAZI.- Si je comprends bien, vous voulez faire les questions et les réponses. Vous voulez donner ma position et votre réponse en même temps.

M. le Maire.- Excusez-moi, mais je vais utiliser un terme vulgaire. Vous êtes un peu gonflé de prendre la parole sur un dossier que vous avez pollué au détriment de la collectivité. Je vous le dis franchement. Je le dis franchement, vous avez pris une responsabilité d'un conseiller municipal qui joue plutôt la dimension politique, parce que vous êtes allé « fiche la panique » dans un conseil d'administration. Autrement dit, en ayant convaincu deux ou trois personnes, comme c'est une délibération qui doit être votée à l'unanimité, il est évident que vous aviez forcément deux ou trois personnes capables de remettre en cause.

M. ARAZI.- Gardez votre calme.

M. le Maire.- Ce dossier est très simple. Il fallait dévier provisoirement les conduites d'eau potable sur le secteur de la rue Watteau pour que l'on puisse commencer les travaux du parking. Deux solutions : les dévier définitivement ou les dévier provisoirement. Grâce à une idée partagée avec la majorité à l'époque de la copropriété, nous avons émis l'idée de cet accord qui consistait à ce que nous passions définitivement dans le terrain pour essayer d'équilibrer les dépenses, moyennant que la ville se rendait propriétaire de la bande de terrain le long de l'avenue de Joinville, là où il y a des peupliers, ces peupliers étant à abattre, parce qu'ils commencent à poser des problèmes aux fondations de la copropriété. La ville prenait à sa charge l'abattage des arbres et la replantation de nouveaux arbres d'alignement et ce, en liaison avec le Conseil général. Affaire classée. Grâce à cela, nous ne pouvons plus passer provisoirement ou définitivement dans cette copropriété. Autrement dit, nous allons passer provisoirement ailleurs. Nous redémonterons les canalisations ensuite, lorsque le parking sera réalisé, pour les passer dans le parking. C'est simplement cela. Je veux dire par là que c'est trop facile quand on est élu en charge d'intérêt général, d'aller se plonger dans un système pareil qui va à l'encontre de l'intérêt général. C'est pour cela que

je tenais, Monsieur ARAZI, à intervenir devant le Conseil municipal parce que, franchement, avant de faire des actions de ce type pour vous mettre en avant, vous pourriez penser aux conséquences pour le budget de la ville et le budget de cette opération. C'est tout. A partir de là, toutes les explications que vous pourrez donner, ne seront que superflues.

M. ARAZI.- Vous avez le droit de penser ce que vous voulez. Vous n'avez pas le droit en revanche de passer une délibération illégale. Si aujourd'hui, parce que cela, c'est notre responsabilité d'élu de faire respecter la loi. Quand vous avez su que c'était une délibération illégale, je vous ai prévenu en commission des finances, je vous ai écrit, vous aviez largement la possibilité d'éviter cette situation. Aujourd'hui, vous venez vous poser en victime. Eh bien, non, Monsieur le Maire, vous n'étiez pas victime. Vous aviez tout à fait la possibilité, à tout moment, de réagir. Et vos juristes qui nous donnaient des cours, ont vu arriver une position. Aujourd'hui, tout le monde est revenu en arrière y compris le conseil syndical qui a voté, qui a retiré cette délibération. Voilà. Vous reculez en rase campagne et en trouvant des arguments que je trouve quand même un peu forts de café.

M. le Maire.- Attendez, on ne va pas passer la nuit là-dessus. Je peux dire que la délibération du conseil syndical était bonne. C'est vous qui avez décidé, avec certains de vos amis, de dire qu'elle ne l'était pas; La convention avait été rédigée par la ville en coopération avec les représentants, le syndic. Et cette délibération était valable. La seule chose, c'est qu'ensuite un certain nombre de personnes, activées en partie par vous, ont dit : on fait appel. Elles ont fait appel de la délibération du conseil syndical. Mais dans notre délibération, il était écrit, cher Monsieur, si vous êtes honnête et que vous la relisez, que nous attendions les deux mois de recours pour la mettre en œuvre si cela était possible ou pas. Comme cela n'a pas été possible, nous retirons la délibération comme nous l'avions dit au départ. Je ne vois pas ce qu'il y a comme manipulation de notre part. Bien au contraire, on avait prévu l'ensemble des dispositifs, y compris les effets perturbants d'un conseiller municipal qui voulait jouer sa carte personnelle.

Mme DEBAECKER.- C'est qui le président du conseil syndical ?

M. le Maire.- C'est un monsieur que nous connaissons.

Mme DEBAECKER.- Pourquoi ?

M. le Maire.- Je ne peux pas le nommer.

M. ARAZI.- C'est une excellente question parce que cela nous éclairerait sur cette discussion.

M. le Maire.- Vous prenez la responsabilité de ces propos.

M. DAVID.- C'est ce que l'on appelle, comme vous le faites publiquement, c'est de la diffamation.

Mme RYNINE.- On va porter plainte pour diffamation.

M. DAVID.- C'est de la diffamation, ce que vous venez faire.

M. ARAZI.- Je vous en prie...

Mme RYNINE.- Les propriétés sont privées. Nous n'avons pas à intervenir dans un débat...

M. ARAZI.- Si je fais de la diffamation, vous m'attaquez en diffamation. Ne soyez pas péremptoire.

M. DAVID.- Je ne suis pas péremptoire. Vous m'avez traité l'autre jour d'avocat de service.

M. ARAZI.- Vous ne me faites pas peur. Nous aussi, nous avons des avocats.

(Brouhaha)

M. ARAZI.- Vous n'êtes pas les seuls à avoir des avocats dans vos équipes.

M. le Maire.- Le parti politique de M. ARAZI est le parti local. Le modérateur va intervenir.

M. DELLMANN.- J'interviens parce que, franchement, ce que vous avez dit ne colle pas du tout. Ce n'est pas la délibération qui était illégale. La délibération était tout à fait correcte. En revanche, c'était la décision prise par la copropriété qui a été contestée par la suite. Effectivement, avec M. DAVID, on a regardé un peu cette décision puisqu'elle nous a été quand même transmise. En fait, il y a une

personne qui s'est manifestée. Comme le disait très justement M. DAVID, les Nogentais, puisque vous en parlez très souvent, s'étonnent : pourquoi au cas particulier vous êtes-vous occupé d'un Nogentais ? En fait, il y a une personne qui a fait ce recours contre la décision de la copropriété. Comme l'a dit très justement M. le Maire, dans la délibération il était bien prévu que l'on attendrait le délai de recours de deux mois pour effectivement que la décision soit prise. Pour revenir au cas de cette copropriété, la ville ne faisait pas partie de cette copropriété d'une part. D'autre part, il n'est pas normal du tout que la ville s'immisce dans des affaires qui concernent des personnes privées. On a essayé de traiter un accord avec cette copropriété. Maintenant, au sein de la copropriété, comme on vient de le dire, il y a un remue-ménage un peu politicien. Du même coup, aujourd'hui on va laisser la copropriété retirer, nous déclarer qu'elle n'est plus d'accord puisque la délibération en question a fait l'objet d'un recours. C'est aussi simple que cela. On ne va passer la soirée là-dessus. Je sais que par ailleurs vous avez un dossier en cours pour une demande de titre d'avocat avec une passerelle pour aller, je ne sais pas... Je dis cela en rigolant bien évidemment. De toute façon, le problème est que l'on ne va y passer la soirée. C'est d'une simplicité biblique.

M. le Maire.- Vous avez remarqué que nous ne vous avons pas demandé le nom de la personne qui, au sein de la copropriété, a été active avec vous pour faire chuter cette délibération. Maintenant, l'affaire est claire. Nous retirons la délibération. Affaire classée.

M. DELLMANN.- Et à la demande de la copropriété d'ailleurs.

M. PASTERNAK.- Qui devra bientôt couper les arbres.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Cela a coûté en plus combien à la commune ?

M. le Maire.- Le montant du détournement. C'est quelque chose qui tourne autour de 150.000 euros au total.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Ah oui !

M. le Maire.- Eh oui, ce n'est pas un petit linéaire. Il faut contourner...

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Merci Monsieur ARAZI !

M. le Maire.- Si vous voyez bien le terrain, il faut contourner l'îlot. On sort presque à l'aplomb de la rue Watteau et de la clinique Armand Brillard. On va vers le fond, on revient par VAR AUTOS et on fait tout le tour de l'îlot, puisque l'on ne peut pas passer directement dans le jardin de la copropriété de la rue Watteau. Voilà.

M. ARAZI.- (*hors micro*) C'est vraiment n'importe quoi.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Ne vous trompez pas. Nous retirons la délibération. Vous êtes d'accord pour que nous retirions la délibération ? Très bien. Tout va bien ! Au moins, cela nous aura permis de dire pourquoi on va tourner dans le quartier, avec un tuyau. C'est pour contourner une copropriété qui était prête à travailler avec nous.

13/145 - Adhésion de la ville de Nogent à l'association la Maison passive France

M. le Maire.- Si la passivité pouvait être pour tout !

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- La Maison passive, vous l'avez compris c'est à Nogent le Moulin de Beauté, la crèche du Moulin de Beauté qui est en cours de construction. Nous correspondons aux chiffres indiqués dans le rapport, en fait 15 et 120 kilowatts-heures. Cela veut dire que nous aurons, pour l'ensemble de cette crèche, l'équivalent d'un petit chauffe-eau pour la chauffer et pour avoir de l'eau chaude, mais l'eau chaude sera faite par les panneaux solaires qui seront installés dessus. Cette Maison passive, c'est je crois l'une des trois réalisations en matière d'équipement public, qui correspond à ces critères en France. Aujourd'hui, nous avons eu déjà des publications dans le Moniteur et d'autres documents. Le projet sera présenté lors d'un congrès des maisons à basse consommation, qui

se déroulera le 3 décembre. C'est l'adhésion à une association qui met en commun les informations sur ces dispositifs.

M. GILLES.- Construire à faible coup d'énergie, c'est très bien. Mais je me pose la question : quelle est l'utilité pour Nogent d'adhérer à ce type d'association ? Vous allez me dire que cela ne coûte pas cher. Je suis peut-être mesquin, mais je vois que l'on adhère à plein d'associations. Cela nous apporte-t-il vraiment quelque chose ? Une fois que l'on a certifié la crèche, après quel service concrètement cela va-t-il apporter aux services municipaux ou aux Nogentais ? Je m'interroge. Je suis allé sur leur site pour essayer de comprendre. J'ai bien vu l'intérêt pour les professionnels du bâtiment. En revanche, pour nous je ne vois pas.

M. le Maire.- On vient de vous le dire. Je trouvais que c'était un peu long, ce que disait M. PASTERNAK. Il y a aussi l'échange d'informations, de données au plan de la conception de ces maisons et leur évolution. Mettre en commun les expériences entre toutes celles et ceux qui ont décidé d'entrer dans ce processus, peut permettre de gagner en efficacité et surtout au niveau de la conception. Notre objectif n'est pas de s'arrêter à cette crèche, puisque les études qui sont en cours concernant l'école Victor Hugo sont basées sur le même principe. Or, construire une crèche selon ce principe, ce n'est pas construire une école ou un gymnase. L'objectif est de partager les expériences et les informations à propos de cette approche qui, au plan des consommations d'énergie, entrent tout à fait dans le processus de l'Agenda 21 et surtout de la transition énergétique sur laquelle nous travaillons et dont on a parlé tout à l'heure. C'est vrai, vous avez raison, faisons attention à ne pas adhérer à toutes les associations possibles. Mais là, on s'est dit que mettre en commun des expériences sur la base de 150 euros par an, c'était quand même encore à notre portée.

M. SAJHAU.- C'est juste le coût d'un abonnement finalement à une revue professionnelle. Ce sont des informations que l'on collecte au point Info Energie, qui seront partagées avec les gens qui viennent voir le point Info Energie chaque semaine. Cela fait partie de ce genre d'informations qu'il est nécessaire d'avoir.

Mme DEBAECKER.- Une association, c'est un représentant de la commune. Il faut le trouver, il faut trouver le temps d'y aller, etc. Je ne suis pas très favorable.

M. le Maire.- Nous ne sommes pas obligés d'avoir un représentant. Nous assistons à des réunions de travail. Ce sont des réunions d'échange.

M. PASTERNAK.- Juste une petite précision, par exemple pour l'énergie de chauffage, les bases de la Maison passive sont de 45 kilowatts-heures par mètre carré par an et nous, nous tombons à 15 kilowatts-heures par mètre carré et par an.

M. GILLES.- C'est très bien. Si vous mettez cela dans tous les cahiers des charges, on applaudira. C'est le fait d'aller dans une association alors qu'il suffit de dire, dans le cahier des charges, que vous voulez des bâtiments basse énergie.

M. le Maire.- On ne va pas vous convaincre de toute façon. Sachez qu'il y a un autre argument. C'est que les matériaux pour construire ce type de maison, de structure, évoluent au fur et à mesure puisqu'il apparaît tous les deux ou trois mois de nouveaux types de matériaux. Aujourd'hui, vous trouvez du béton avec du chanvre ; hier, ce n'était que du bois. C'est suivre aussi dans les recommandations et dans les définitions des cahiers des charges, l'évolution en matière de matériaux. Mais on ne vous convaincra pas. Je fais donc passer ce rapport aux voix.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 3 pouvoirs (MM. EYCHENNE, HIRT, NICOLAS), 2 abstentions (Mme DEBAECKER, M. GILLES)

Merci.

13/146 - Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal 40 rue Marceau parcelle AI 130

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Une partie du terrain sera conservée par la ville sur le parking qui a été réalisé. Et puis, le reste de ce terrain avec l'intégration de cette parcelle sans maître, sera intégré dans la parcelle de la maison en question. Notre intention est de la vendre dès que possible.

M. ARAZI.- Je vais m'abstenir sur cette délibération. Je vous explique pourquoi.

(Brouhaha)

C'est magnifique ! A chaque fois que je prends la parole, j'ai un écho fabuleux !

M. le Maire.- Vous n'êtes pas d'accord sur l'intégration dans une parcelle de la commune, d'un bien gratuitement ?

M. ARAZI.- Non, excusez-moi, c'est moi qui suis en avance d'une délibération. Excusez-moi.

M. le Maire.- Cela m'étonnait quand même que vous soyez contre.

M. ARAZI.- Toutes mes excuses

M. GILLES.- J'ai quand même des questions avant de savoir comment je vais voter. Je voulais vérifier. Y a-t-il des relevés sur cette parcelle ? Elle jouxte le parking. Est-on sûr que ce n'est pas un cadeau empoisonné et que l'on ne va pas se retrouver avec des frais de dépollution derrière ?

M. le Maire.- Pas du tout, il n'y a pas de problème. Elle était sans maître. Personne ne s'en était servi. Il n'y a pas de problème, puisque ce sont des parcelles qui sont en dénivelées par rapport au terrain de l'ancienne école. Pourquoi ? Parce que ces terrains n'ont pas été remis à niveau, remblayés au moment de la construction de l'école. Il n'y a pas de remblais. Ce sont des parcelles naturelles qui n'ont jamais été contaminées en quoi que soit. Il n'y a pas de souci. D'ailleurs, il valait mieux qu'on le sache car on voudrait mettre cette parcelle en vente, la maison en vente avec une parcelle remodelée en fonction de la partie que nous voulons garder côté parking. Cette parcelle sans maître est intégrée maintenant pour faire une unité correcte dans la vente qui va être faite. Cette maison doit rester une maison individuelle et donc retrouver sa destination première.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

**13/147 - Vente du parking situé 19 rue Paul Bert et
6 rue Brillet**

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- C'est une question qui nous a été posée par des personnes qui ont un abonnement et qui souhaitent rester en abonnement. Nous leur avons garanti qu'elles retrouveraient la même prestation sur le parking du marché et au parking du centre qui n'est pas particulièrement loin du parking Douillet.

M. ARAZI.- Juste une petite boutade. Ce n'est pas juste, vous ne lui dites rien parce qu'il lit, M. PASTERNAK. Vous pourriez ! Il faut équilibrer un peu ! C'était juste une petite boutade pour détendre l'atmosphère. Le plus sérieux arrive.

M. le Maire.- Je n'ai pas compris.

M. ARAZI.- Vous ne lui dites rien à M. PASTERNAK alors qu'il lit. A moi, vous me faites des remarques et à lui, vous ne dites rien. Soyez juste.

M. le Maire.- Vous avez remarqué que je n'ai pas la même relation avec lui et avec vous.

M. ARAZI.- C'est vrai. C'était juste pour détendre l'atmosphère.

M. le Maire.- C'est vous qui la compliquez. Moi, je n'ai pas...

M. ARAZI.- Voilà. Soyons sérieux, je vais m'abstenir sur cette délibération. Comme je me suis très, très largement et très longuement expliqué sur la décision de condamnation de la ville, je ne vais pas revenir sur l'intégralité de ce point. On vend ces parkings parce que l'on a été condamné au tribunal par la Cour d'appel, sur des sommes très importantes. Moi, il y a un point de forme sur lequel j'avais attiré votre attention et je constate que rien n'a changé. Aucune information sur le site de la ville n'a été faite sur la condamnation de la ville sur les parkings. Aucune ! Comme je cherchais, c'est très drôle, j'en ai une trouvée sur la condamnation. J'ai trouvé le jugement, voyez, quand on a été au tribunal administratif pour cela, c'est sur le site de la ville. Des bricoles qui n'intéressent plus personne, là vous le trouvez mais, en revanche, quand la ville est condamnée à 6 millions d'euros, personne ne la trouve.

M. le Maire.- L'ensemble du Conseil municipal est mis sur le site de la ville, y compris le rapport de l'avocat que nous vous avons donné. C'est un rapport de 4 à 6 pages, pour expliquer l'histoire de ce contentieux. Cela a été mis sur le site de la ville avec la délibération.

M. ARAZI.- Ce dont je parle, c'est le jugement. Vous avez deux poids et deux mesures. D'un côté, vous allez mettre un jugement qui vous est favorable, façon de parler ; et de l'autre côté, vous n'allez pas mettre le jugement. Je vois finalement que, quand cela ne vous arrange pas, vous ne le mettez pas. C'est sur la forme car je l'avais demandé et cela n'y est toujours pas.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) C'est le jeu quand même. Vous n'avez pas encore compris cela ? On passe à autre chose !

M. ARAZI.- J'aime bien jouer. Je suis assez joueur. Mais j'aime bien que les règles du jeu soient les mêmes pour les deux parties. Je constate. Tant que ce ne sera pas le cas, je le ferai constater. Le Maire ne m'écoute pas.

M. le Maire.- Non parce que je crois que je vais vous contrarier une fois de plus.

M. ARAZI.- Je vous en prie.

M. le Maire.- L'arrêt, contrairement à ce que vous venez de dire, est sur le site de la ville.

M. ARAZI.- Alors là, je veux bien le voir.

M. le Maire.- Je ne vais pas vous l'apporter non plus !

(*Rires*)

Je vous dis qu'il est sur le site de la ville. Dites-moi merci !

M. ARAZI.- Je vous dirai merci quand je l'aurai vu. Je souhaite quand même en avoir confirmation.

M. le Maire.- Sandrine va vous le montrer.

M. ARAZI.- Attendez, le document présenté, c'est le document réservé aux élus. Je dis bien information de l'ensemble des Nogentais. Je suis désolé, Monsieur le Maire, mais je crois avoir raison.

M. le Maire.- L'ensemble des rapports soumis au Conseil municipal est mis sur le site de la ville. Excusez-moi, on n'édulcore pas les dossiers au fur et à mesure de la mise en ligne. C'est le dossier complet qui est mis sur le site y compris ceux que vous avez reçus. De toute façon, vous avez dit que vous vous absteniez.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, ce qui me gêne un peu dans cette opération, j'ai bien compris qu'il fallait trouver de l'argent pour payer les Fils Géraud. Tout à l'heure, vous nous avez expliqué que, rue de Châteaudun, il ne fallait pas privatiser les espaces de stationnement, qu'il fallait en faire des espaces publics pour améliorer leur utilisation. Or, là on fait exactement le contraire. On a un parking qui est ouvert à beaucoup de personnes et on va le privatiser. La question que je me pose est : ne serait-il pas envisageable de proposer en fait l'ensemble de ces places de parkings non pas à la vente mais en nature aux Fils Géraud avec, comme contrepartie qu'ils en fassent l'exploitation pour que ce soit un parking public ? Et que l'on garde quand même la possibilité d'avoir un parking public à cet endroit là. Alors que là, vous allez privatiser et en fait réduire la capacité de parking public.

M. le Maire.- Un parking public, cela peut-être un parking horaire comme un parking destiné aux riverains. Or, il se trouve que la plupart des personnes qui utilisent ce parking de façon réglementaire, puisque nous n'avons pas mis un système horaire sur ce parking, on a mis un horodateur à l'intérieur du parking. Pourquoi avait-on fait cela ? Simplement parce que, pas vous personnellement, mais certains ont oublié ce que nous avons expliqué précédemment, à savoir que, dans les mouvements qui ont eu lieu dans cette procédure, nous avons eu à un moment un remboursement de Géraud sous prétexte que les sommes que nous avons versées, étaient supérieures à l'évolution du jugement. Les sommes qui nous sont revenues sur le compte annexe du stationnement, plutôt que de les garder, on ne voulait pas annuler le prêt qui avait été fait à l'époque parce que le taux auquel nous l'avions obtenu était intéressant. Plutôt que de taper là-dedans, nous avons investi la somme en question dans l'opération Douillet en se disant qu'il valait mieux avoir un patrimoine dans cette affaire plutôt que de garder la somme inscrite au budget sans aucune utilisation. On ne pouvait pas la placer. On

ne peut pas. On s'est dit : on achète ce parking, on va le mettre en abonnement plutôt qu'en système horaire. Ce qui d'ailleurs a été intéressant. Un certain nombre de personnes, je ne sais pas combien, ont pris des abonnements. Et puis, le restant était laissé à l'utilisation de ceux qui pratiquaient, qui accompagnaient ou qui allaient au Dojo, mais aussi à d'autres personnes qui ayant vu qu'il n'y avait pas de contrôle d'accès, mettaient leur voiture le soir et les reprenaient le matin, inconnu sans aucun problème.

Nous avons simplement placé cet argent globalement. Quand on a acheté les places, on les a achetées à 10.000 euros. Aujourd'hui, les Domaines nous annoncent que leur prix évolue entre 15, 18.500 et 19.500. Cela veut dire qu'en fait, c'est un placement qui n'était pas neutre pour la ville. Par conséquent, nous annonçons aux abonnés qui d'ailleurs souvent habitent dans des bâtiments autour, qui n'ont pas de parking, qu'ils ont la priorité pour acheter ces places à ces prix. Nous allons en conserver quelques unes pour le fonctionnement du Dojo. Et dans ce cas, toute personne qui met son véhicule dans le parking nous libère la voirie. De toute façon, l'objectif est de faire en sorte qu'un maximum d'habitants qui n'ont pas de place associée à leur logement, puissent utiliser une possibilité pareille. C'est vrai, vous avez raison si le parking avait été beaucoup plus important, cela aurait été une erreur que de le vendre. Or, au départ, quand nous avons investi dans l'opération, c'était avant tout pour faciliter la création de places de stationnement résidentiel et puis, surtout aussi, pour mettre une somme qui était en attente, qui était une provision, dans un usage beaucoup plus intelligent en la plaçant là. Nous n'aurions pas eu la même réaction sur d'autres cas et on aurait utilisé votre solution. C'est vrai. Pour l'instant, voilà pourquoi nous faisons ainsi. Sachant que, dans le futur, sur le secteur des marchés et du parking du centre, les travaux seront faits le moment venu pour d'abord relier les deux parkings, celui du marché et celui du centre parce qu'ils sont à un dénivelé de l'ordre de 70 centimètres. On a déjà relié au plan piéton les deux parkings. On les reliera dans leur fonctionnement, voire en augmentant le nombre de places à cet endroit, le jour où nous aurons un projet plus précis sur le parking du futur marché.

Voilà la situation. Ce ne sont pas des box.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 24 voix pour, dont 3 pouvoirs (MM. EYCHENNE, HIRT, NICOLAS), et 4 abstentions (M. ARAZI, Mmes DEBAECKER, HESLOUIN, M. GILLES)

Je vous remercie.

13/148 - Rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France sur la gestion de la commune dans le cadre de la politique d'accueil des jeunes enfants

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. ARAZI.- Alors là franchement, vous avez fait une présentation super light.

M. le Maire.- Bien sûr.

M. ARAZI.- Je veux bien le croire parce que...

Mme DELANNET.- J'ai demandé si vous vouliez que je lise.

M. ARAZI.- ...je vais vous faire un peu de lecture, justement. Cela tombe bien.

(Brouhaha)

M. le Maire.- Vous savez que vous êtes limité en temps. Allez-y. Le rapport est assez conséquent.

M. ARAZI.- Je vais aller à l'essentiel.

Mme DELANNET.- Je peux le lire, si vous voulez. Il n'y a pas de souci. Cela ne me pose aucun souci. J'ai travaillé sur le dossier pendant deux ans.

M. ARAZI.- Je vais lire des extraits synthétiques. La position de la Chambre régionale des comptes : *l'offre d'accueil peine à répondre l'importance de la demande*. Et elle précise : *la demande de places en crèche du secteur public est si forte que le taux de satisfaction des familles oscille entre 30 et 40 %*. Je m'arrête une seconde parce que, justement, on a discuté de ces sujets. Je vous avais d'ailleurs évoqué moi-même en 2010, le taux de 40 %. Et vous aviez sorti un communiqué sur l'ensemble de la ville, disant que les chiffres que je donnais, étaient faux.

Or, je note avec intérêt, vous voyez, que j'étais déjà très loin, puisque l'on était bien en deçà, avec un taux de satisfaction de 30 à 40 %. C'est le premier élément.

Mme DELANNET.- En 2010, le taux de naissance n'est pas le même qu'en 2012.

M. ARAZI.- Je viens juste de rappeler que c'est de 2006 à 2012.

Mme DELANNET.- (*hors micro*) Vous ne parlez que des chiffres qui vous intéressent !

M. le Maire.- Vous savez, vous avez une capacité à interpréter les éléments en votre faveur. Rappelez-vous, pour un autre document, vous aviez simplement oublié de tourner la page pour dire qu'il fallait additionner deux chiffres. Je tiens à vous rappeler que votre déclaration de l'époque, je m'en souviens, était de 25 %.

M. ARAZI.- Mais non.

M. le Maire.- Vous nous accusez de n'avoir que 25 %.

M. ARAZI.- Mais non, Monsieur le Maire. Il se trouve que j'ai un blog, vous le disiez tout à l'heure. Je vous engage à aller regarder ce qui était écrit à l'époque.

M. le Maire.- Terminez votre intervention.

M. ARAZI.- Voilà. Ensuite, concernant le deuxième point mis en exergue : *le pilotage, la cohérence des objectifs et la coordination des acteurs doivent être renforcés, en particulier les dispositifs de programmation territoriale à l'échelle départementale ne sont pas mis en œuvre.* Monsieur le conseiller général, plutôt que de parler avec votre collègue, peut-être que vous devriez vous rappeler...

M. le Maire.- Faites attention, quand même. Nous ne sommes pas dans une cour d'école. J'ai le droit de m'adresser à mon collègue. Je sais ce que vous allez dire. Vous l'avez dit trente six fois.

M. ARAZI.- Je note que le cumul des mandats vous a peut-être fait perdre un peu trop d'énergie, puisque vous n'avez pas trouvé de temps sur un sujet qui intéresse tous les parents de Nogent, pour la

mise en place de ces dispositifs. Quant à la gestion courante, elle doit être améliorée. Et donc je lis : *la création de la maison de la famille, guichet unique pour les usagers, de l'inscription à la facturation et pôle de gestion, devrait offrir les conditions de mise en œuvre efficaces de la politique municipale. Les dysfonctionnements et faiblesses de ce service ne permettent pas de lui faire jouer complètement son rôle.* Voilà, au travers de trois éléments, et il y en a bien d'autres, la démonstration de ce que j'évoquais depuis 2008, la nécessité absolue d'apporter des réponses. Cela n'a pas été. Je préfère aujourd'hui que ce soit la Chambre régionale des comptes d'Ile de France qui le dise. Au moins, peut-être essaieriez-vous d'apporter des réponses autres que des attaques faciles et des approximations.

M. le Maire.- Très bien. Nous notons votre déclaration.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, j'ai une petite question. Dans le rapport de présentation, vous avez repris huit des neuf recommandations. Vous n'avez pas repris la recommandation n°5 qui me paraissait relativement anodine. Je voulais savoir si c'est simplement une erreur ou s'il y avait une raison. Vous nous expliquez et puis la Chambre régionale des comptes semble avoir aussi acté que vous prenez des mesures en face de chacune de ces recommandations. Il serait bien de publier un plan d'actions en face de chaque recommandation, pour expliquer comment vous allez mettre en place ces recommandations. Cela donnera à chacun la visibilité des actions et leur calendrier.

M. DELLMANN.- C'est page 134, un document unique.

M. le Maire.- Le point 5...

M. GILLES.- C'est l'harmonisation des documents. C'est quelque chose de ce goût là. C'est quelque chose qui, en apparence, ne paraît pas très compliqué à faire.

M. DELLEMANN.- C'est un problème assez formel.

Mme DELANNET.- Mais c'est mis en place, puisque quand vous venez à la maison de la famille...

M. le Maire.- La passion aidant... Le point 5, c'est ce que vient de dire M. DELLMANN, c'est un problème de conception de documents relatifs à l'organisation de l'accueil petite enfance. Le document unique a été conçu.

Mme DELANNET.- Il est même fourni par le Conseil général.

M. le Maire.- Nous sommes même en phase avec le Conseil général là-dessus. C'est pour cela que nous n'avons pas répondu. Nous considérons que nous étions tout à fait conformes à la recommandation. Cependant, je voudrais simplement demander à Mme DELANNET de lire in extenso, c'est très court, la lettre qui nous a été adressée, non pas par la Chambre régionale, mais la Cour des comptes. Elle avait à faire la consolidation de l'ensemble d'une étude qui s'est déroulée sur beaucoup de villes, une centaine de villes ou un nombre important de villes. Périodiquement, l'ensemble Chambre et Cour des comptes, fait des statistiques et regarde comment se passent certains services publics, se déroulent certains services publics. Nous avons répondu à la Chambre régionale des comptes qui a transmis notre réponse à la Cour des comptes. Et la Cour des comptes nous répond. Je croyais que chacun avait ce courrier. Je vais demander à Mme DELANNET de le lire. Il est rapide.

M. GILLES.- On l'a dans nos dossiers.

M. le Maire.- Je sais. Vous l'avez vu mais, manifestement, M. ARAZI ne l'a pas lu.

Mme DELANNET.- J'ai voulu être simple. La prochaine fois, je lirai. C'est le projet de rapport public thématique intitulé : *l'accueil des enfants de moins trois ans, une politique ambitieuse des priorités à mieux cibler*. On a écrit une lettre le 30 octobre 2013 : *A la suite des observations que vous avez formulées sur le projet de rapport intitulé l'accueil des enfants de moins trois ans, une politique ambitieuse des priorités à mieux cibler, que la Cour des comptes propose de rendre public, je vous sommes, ci-après, les ajustements que la Cour pourrait apporter au texte de son rapport et ceux que vous pourriez en conséquence apporter au texte publié de votre réponse. Vous indiquez, concernant le fonctionnement de ces structures privées que la ville*

recense chaque année le nom et l'adresse des familles y étant accueillies, afin d'en avoir connaissance lors des commissions d'attribution de places en crèche. Afin de prendre en compte vos observations, je proposerai à la Cour de supprimer la référence à la commune de Nogent dans la rédaction du texte du rapport. Version du 7 octobre 2013. La nouvelle version sera : De plus, des villes comme... Nogent n'est plus citée, ne disposent pas d'une connaissance précise et exhaustive de leur offre d'accueil collectif sur leur territoire, en particulier celle des structures privées.

Quand la Chambre régionale des comptes est venue, elle nous avait fait des observations. Suite à ces observations, nous avons répondu sur les points avec lesquels nous n'étions pas d'accord, sur les recommandations portées. Par exemple, comme vous parliez tout à l'heure du n°5, depuis des années nous travaillons avec l'inscription donnée par le Conseil général. On travaille en partenariat avec le Conseil général et la commune. Et toutes les commissions, sur le même formulaire. Quand une famille vient s'inscrire à la maison de la famille, elle inscrit aussi bien pour les crèches départementales que pour les crèches communales. C'est vrai qu'il a peut-être été oublié mais, comme on avait répondu par la négative à cette observation, on ne l'a pas cité. Après, sur restructurer les services comptables de la petite enfance, tout cela on a retravaillé sur tous ces points et nous avons répondu. Il ne restait plus que cette petite chose qui était sur les structures privées de la commune. Je peux vous dire que, quand nous passons en commission d'attribution de places en crèche, nous avons les familles de toutes les structures de Nogent, privées et associatives. Elles ne sont pas venues spécialement s'inscrire sur les listes.

M. le Maire.- En clair, dans ce domaine d'ailleurs comme dans d'autres, à terme c'est bien un guichet unique sur lequel nous devons travailler pour tous les services. Nous souhaitons à terme que ce ne soit pas que les services de la maison de la famille, mais l'ensemble.

Mme DELANNET.- *Votre collectivité n'étant plus mentionnée dans le texte du projet, il n'y a pas lieu de publier votre réponse adressée le 30 octobre 2013. Voilà ce qui nous a été écrit. Vous l'avez.*

M. le Maire.- Vous l'avez dans votre dossier.

Mme DELANNET.- Quant au taux, Monsieur ARAZI, tout dépend du taux. Il change d'année en année au vu des places en crèche effectivement attribuées et aussi au vu des naissances des Nogentais.

M. le Maire.- Très bien. Nous avons terminé sur ce dossier. Nous avons à donner un dont acte.

13/149 - Organisation du recensement général de la population - Fixation de la rémunération des agents recenseurs

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Vous connaissez le système. Tous les ans, nous tournons sur une partie de la population.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

13/150 - Création de vacation pour l'opération Sport en famille

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

13/151 - Participation des familles au séjour de colonies hiver/été 2014

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Nous ne changerons pas de site a priori.

Mme DELANNET.- Non, on est resté. Et il y a un quotient familial pour les familles.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/152 - Répartition intercommunale des frais de scolarité pour les établissements du premier degré - Année scolaire 2013/2014

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Dans le rapport, il y a un point que je ne comprends pas bien : 55 élèves non domiciliés à Nogent dont 26 avec participation. Les autres, ce sont des passagers clandestins ?

M. le Maire.- Non, ils existent bien.

Mme DELANNET.- En fin de compte, les communes doivent participer aux frais de scolarité de leurs enfants, des enfants de leur ville : Le Perreux et toutes les villes avoisinantes. Si des personnes déménagent en cours d'année, mais qui veulent continuer leur scolarité sur Nogent, même si l'on demande des frais de participation, certaines communes ne veulent pas payer. Mais nous avons une continuité scolaire et on ne peut pas refuser l'enfant. Même sans participation, on est obligé de garder les fratries sur notre commune. On ne peut refuser la continuité scolaire qu'au moment du changement, par exemple, de maternelle à élémentaire. On peut dire : l'on n'accepte plus l'enfant, puisque vous ne payez plus les frais de scolarité. Sinon, on a obligation de garder l'enfant sur la commune. Et puis, on a des enfants et des enseignants qui, par exemple, travaillent sur la commune. Ils ne sont pas Nogentais, mais nous demandent d'accueillir leurs enfants. Si la ville ne veut pas participer, on fait un effort dans ces cas, puisque c'est du personnel qui travaille sur la commune. Et aussi, pour notre personnel communal qui ne travaille pas spécialement sur la ville. Ce sont les trois cas pour lesquels on accepte des enfants non Nogentais sur notre commune, gratuitement.

M. le Maire.- Certaines communes acceptent l'équilibre entre la réciprocité et puis d'autres ne l'acceptent pas. Ce qui est surprenant, c'est que celles qui acceptent, c'est parfois surprenant, comparées à celles qui n'acceptent pas. On ne donnera pas de nom bien sûr !

Mme DELANNET.- On a des conventions particulières, par exemple avec Vincennes. Dans l'éducation, vous avez des CLISS, ce sont des classes spécialisées qui ne sont pas spécialement sur toutes les communes. Depuis cette année, on a une classe allophone. Ce sont des enfants non francophones. Elle a été basée sur la ville de Nogent.

M. le Maire.- Bien.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/153 - Approbation de la convention type à intervenir avec les établissements privés sous contrat Albert de Mun, Montalembert et Saint André, relative à la participation financière de la commune de Nogent à la demi-pension pour les élèves nogentais de ces écoles - Année scolaire 2013/2014

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? A titre indicatif, nous n'avons pas réévalué ce montant depuis quelque temps. Si vous regardez le montant de la participation de la ville pour chaque élève nogentais dans ces écoles, nous sommes à 1,52 euro. En fait, c'était la traduction exacte que nous donnions en francs. C'était 10 francs. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de revalorisation. Il faudra bien qu'un jour on se pose la question de la revalorisation. C'est devenu quelque chose d'assez minime quand on compare au prix réel du repas qui tourne en général entre 6 et 7 euros suivant l'école.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/154 - Approbation de l'avenant n°3 à la convention tripartite passée avec la région Ile de France et le lycée Branly

(Mme DELANNET présente la délibération)

Mme DELANNET.- J'espère que c'est pour la dernière année.

M. le Maire.- Depuis, les permis de construire ont été revus, signés et la région a pour ambition de créer une extension de sa restauration sur le site Branly, mais dans des capacités qui, de notre avis, ne sont pas encore au niveau de la demande. En tout cas, nous avons souhaité être, comme nous l'avions été durant les deux ou trois dernières années, les partenaires de la région. En effet, sur le collège ce sont tous des enfants de Nogent et sur le lycée on a quand même un pourcentage non négligeable de jeunes de Nogent. Il était normal que, dans cette période difficile, on ne les mette pas en situation de non choix. Il était prévu par la région, si nous ne mettions pas en place ce dispositif, de construire des bâtiments provisoires sous une halle en toile, etc. Nous pouvions le faire. Nous avons pris les mesures et la région nous accompagne au niveau de la dépense.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/155 - Avenant au règlement de fonctionnement des EAJE municipaux et de la crèche familiale (SAF)

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- Bien. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

13/156 - Rapport d'activité du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012 de la société les Petits chaperons rouges pour la gestion des EAJE le Jardin des Lutins et Mandarine

(Mme DELANNET présente la délibération)

Mme HESLOUIN.- En matière de taux d'occupation des deux établissements dont il est question, l'un présente un taux d'occupation qui est vraiment très important : 90 je crois. Et l'autre 78. Ne peut-on pas améliorer cela dans la mesure où l'on sait que sur Nogent on a des problèmes de crèche ?

Mme DELANNET.- Cela a été demandé quand on a eu le rapport. C'est dû à un problème de recrutement de personnel au début de la reprise de la délégation. C'est vrai que cela a un peu perturbé le taux d'occupation.

Mme HESLOUIN.- Cela devrait remonter.

Mme DELANNET.- C'est du harcèlement que je leur fais ! Il n'y a pas de souci.

M. le Maire.- Le problème, Madame HESLOUIN, c'est ce que vient de dire Mme DELANNET, le passage de l'un à l'autre, puisque l'on a changé de délégataire. Cela a été aussi le rapprochement pour n'en faire qu'un seul établissement, des deux crèches qui étaient situées à cette adresse. Nous avons conservé Mandarine et les Trois Pommes. Quand on a changé de délégataire, on a demandé à ne créer qu'un seul établissement pour optimiser justement son fonctionnement et surtout aussi pour avoir un nombre de places suffisant en multi accueil. Cela a été perturbant sur la capacité d'accueil pendant un an au moins.

Mme DELANNET.- Oui. Et puis, il y a eu des travaux sur la crèche Mandarine cet été : ravalement, plus extérieur, aménagement de la cour, etc. Il y a une vraie réflexion qui est faite par les Petits Chaperons rouges pour optimiser le taux. Et puis, sur le Jardin des Lutins, comme je vous le disais, c'était un problème de personnel entre la reprise et les structures.

M. le Maire.- Bien. De toute façon, c'est un dont acte.

M. ARAZI.- Je voulais faire deux remarques. La première, c'est celle que je vous avais faite en commission des finances. Je rappelle qu'ils avaient été mieux-disant dans l'appel d'offres et on avait

obtenu des conditions particulièrement favorables pour la ville dans le cadre de ce nouvel appel d'offres. A l'époque, j'avais quand même été surpris de voir la différence de prix. Je constate que cela se traduit quand même, vous l'évoquez de manière très, très légère, mais par un turnover du personnel absolument important. On a les chiffres sous les yeux. Pratiquement tout le personnel est soit démissionnaire, soit part, quand ce ne sont pas des procédures. Quand même quelque part, cela a eu des conséquences, on le sait puisque c'est l'une des crèches qui a été en grève. Il y a eu une problématique à la fois du personnel et des parents. Je ne suis pas totalement rassuré, parce que j'ai quand même le sentiment que l'on joue sur la variable d'ajustement, sur la précarité du personnel. C'est un premier point.

Le deuxième qui me préoccupe aussi, tient sur deux tableaux que vous donnez. M. le Maire, à juste titre d'ailleurs, rappelle souvent lors des rencontres de quartier, que nous avons de plus en plus de familles monoparentales qui sont en vraies difficultés dans la société, parce que ce souvent des femmes, souvent isolées, avec un ou plusieurs enfants. Je constate que, pour la crèche Jardin des Lutins, l'hébergement, le pourcentage d'enfant est de 1 % des familles monoparentales et pour l'autre c'est 4 %. J'aimerais que l'on m'explique ce point. Autre élément sur lequel j'aimerais avoir votre...

Oui je sais, on est en Conseil municipal, tout le monde voudrait partir, mais cela intéresse vraiment les parents. Je finis.

M. le Maire.- Allez-y. Ne dites pas tout le temps : je finis. Finissez.

M. ARAZI.- Je vais finir. Les moyennes de ressources, là aussi je suis quand même très surpris des moyennes évoquées, puisque l'on est dans les crèches : 63.000 euros pour la crèche Mandarine de moyenne et pour le Jardin des Lutins 50.000 euros. Sur des niveaux de ressources moyens, cela veut dire j'imagine qu'il peut y avoir des gens qui sont plus bien plus élevés. J'aimerais avoir... Sur ces deux éléments, comment se fait-il que l'on ait des chiffres à la fois aussi élevés en rémunération et aussi peu élevés justement sur les gens qui en ont besoin et en particulier les femmes seules ?

Mme DELANNET.- Sur la précarité du personnel, quand le délégataire précédent est parti il a pris son personnel avec lui. Dans la reprise normalement de toute crèche, et on les a reçus

dernièrement car, comme on va repasser une DSP, ils sont bien mal vu ce qu'ils nous ont fait au niveau de la reprise du personnel, au niveau des Petits Chaperons Rouges, on leur a bien dit que ce sont des choses qui ne se font pas. Si cela leur arrivait, ce n'est pas quelque chose de très sympathique pour le personnel et les enfants. Cela a été fait.

M. le Maire.- J'ajouterai un point. Quand vous changez de délégataire dans le cadre d'une DSP, vous n'êtes pas sans savoir, vous êtes chef d'entreprise, que, normalement, on reprend le personnel de l'entreprise précédente. Par conséquent, on fait tout pour que, au plan social, les choses se passent normalement, ainsi qu'au plan salaire. Or, comme vient de le dire Mme DELANNET, le précédent délégataire n'a pas joué le jeu et plutôt que de laisser le personnel seul décider s'il devait rester avec le nouveau délégataire ou pas, ils ont fait des propositions à ces personnels pour les prendre dans d'autres crèches à eux. Celui qui est arrivé a donc dû, pendant une période déterminée, faire face à un manque de personnel, mais par la décision du personnel et non pas par la volonté de se délester de ce personnel qui était là. C'est un problème entre deux délégataires. Ce n'est pas un harcèlement sur les personnels, bien au contraire. Je comprends que, parfois, les personnes cherchent à rester dans la même entreprise. En fait, le dispositif légal n'est pas celui-là.

Mme DELANNET.- Je voulais parler des familles monoparentales : 1 % ou 4 %. Je reçois des familles monoparentales. Généralement, quand il s'agit d'un bébé, on a la chance que les deux parents soient encore là en majorité. C'est vrai qu'il y a des cas monoparentaux, mais ce n'est pas non plus toutes les familles qui viennent nous voir sur Nogent et qui inscrivent leurs enfants dans nos crèches. Peut-être que l'évolution monoparentale augmente en maternelle ou en élémentaire, mais ce n'est pas non plus la majorité des familles qui viennent s'inscrire. Elles ne sont pas toutes monoparentales à Nogent. Quand il y a des familles monoparentales, on y est attentif. On a aussi des familles avec des mamans qui sont étudiantes, en contrat, etc. On essaie de faire le maximum.

Quant aux 50.000 euros par foyer, c'est vrai que sur la commune les quatre et cinq jours on essaie de privilégier les familles dont les deux parents travaillent. C'est la difficulté. Quand une famille a besoin au niveau... qu'une des deux personnes est au chômage, on essaie de leur trouver du temps partiel. Cela ne rentre pas dans les mêmes critères

que les 50.000 euros. Voilà, ce sont des priorités que l'on essaie de mettre en place pour les familles qui ont besoin d'aller voir un employeur, on a aussi de l'occasionnel. On a du temps partiel, des demi-journées, des journées, deux jours, trois jours, quatre jours, cinq jours. Chose que la commune fait et que le département ne fait pas. Nous, on se retrouve parfois avec des familles plus en difficulté que d'autres. C'est vrai que l'on favorise en premier chez les bébés, les familles dont les deux parents travaillent.

M. le Maire.- Et le revenu qui vous est annoncé, c'est le revenu de la famille en fait. Ce n'est pas une personne.

M. ARAZI.- J'ai bien compris.

M. le Maire.- Calculez, 50.000 euros quand deux personnes travaillent, on entre des critères...

M. ARAZI.- 50.000 pour l'un et 63.000 pour l'autre.

M. le Maire.- Pour le couple, 50.000 ?

M. ARAZI.- Non, 50.000 pour une crèche et 63.000 en moyenne pour l'autre. On est d'accord.

Mme DELANNET.- Oui, divisez 50.000 par douze, ce n'est pas non plus...

M. le Maire.- Vous permettrez quand même aux parents qui sont dans une crèche ou dans une autre, de ne pas avoir les mêmes salaires. Vous n'allez pas non plus juger de l'importance du revenu par famille parce que, dans une crèche, il y a une moyenne de 60.000 et l'autre 50.000. Il faut regarder le territoire couvert et peut-être que vous aurez la réponse sans poser la question.

Mme DEBAECKER.- Il y a des familles nombreuses. On parle toujours des familles monoparentales, mais il y a plein de familles avec un père, une mère et des enfants, et des familles nombreuses. Il faut penser à celles-là.

M. le Maire.- C'est ce que nous faisons. Nous privilégions les fratries dans les approches de ce type pour justement répondre à ce type de question.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? C'est un rapport d'activité et donc un dont acte.

13/157 - Approbation d'un partenariat avec le restaurant Hippopotamus

(Mme MUNZER présente la délibération)

M. le Maire.- Voilà. Je demande votre vote.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 3 pouvoirs (MM. EYCHENNE, HIRT, NICOLAS) et 1 abstention (Mme DEBAECKER),

13/158 - Rapport d'activité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne relatif à l'année 2012

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce rapport très important ?

C'est un dont acte;

Je vous remercie.

13/159 - Vœu pour une métropole respectueuse du bloc communal et des territoires

M. le Maire.- En ce qui me concerne, je vous avais proposé le rapport 159 qui est en fait un vœu pour une métropole respectueuse du bloc communal et des territoires. Je ne vais pas rappeler ce qu'il vous est dit dans le rapport. En effet, nous sommes dans une situation où le projet de loi qui a fait un aller-retour sur la métropole parisienne entre autres, mais sur les métropoles en général, entre le Sénat dans un premier temps et l'Assemblée nationale, est arrivé à l'Assemblée qui avait accepté le premier texte refusé par le Sénat. L'Assemblée, plutôt que de reprendre sa première proposition de loi, a changé du tout au tout la proposition, puisque la première loi qui avait été validée par le gouvernement, présentée à l'Assemblée nationale, faisait de la métropole un organisme du type établissement public qui avait pour mission de coordonner les actions de travail, les développements

économiques, le logement, en fait la dynamique territoriale créée par les intercommunalités de la Petite Couronne et de la Grande Couronne.

Changement complet de dispositif, une fois le projet de loi refusé par le Sénat. A l'Assemblée, un certain nombre de députés se sont réunis, députés qui soutiennent le gouvernement, pour changer le projet de loi. Et là, le projet de loi a changé complètement puisque l'objectif est de créer une métropole qui serait une intercommunalité, c'est-à-dire, l'équivalent de nos communautés d'agglomérations, avec les compétences des communautés d'agglomérations; supprimant toutes les intercommunalités existantes sur la Petite Couronne, sur les trois départements de la Petite couronne, et créant en lieu et place des intercommunalités ce que l'on appelle des conseils de territoire. Conseils de territoire qui, dans le nouveau projet de loi, n'ont pas de consistance aujourd'hui juridique pour la bonne et simple raison que l'ensemble de la fiscalité des intercommunalités serait transféré à la métropole, ainsi qu'un certain nombre de ses compétences en matière de gestion des territoires. La métropole décidant par la suite de renvoyer dans les conseils de territoire, par délégation de la métropole, un certain nombre de compétences. La métropole serait en fait l'émanation des communes qui se verraient amener à désigner des représentants à cette intercommunalité. Sachant que, selon les règles de désignation, sur 128 communes qui composeraient l'intercommunalité, la métropole intercommunale, il y a Paris qui aurait environ 25 à 28 % des voix.

Face à une situation pareille, qui dépossède le bloc communal, c'est-à-dire, la commune en tant que telle et les intercommunalités, nous avons été un certain nombre au niveau de Paris Métropole, mais plus que Paris Métropole, à contester la disparition des intercommunalités qui permettraient, jusqu'à preuve du contraire, d'avoir une gestion de la métropole polycentrique, c'est-à-dire, s'appuyant sur des territoires qui ont aujourd'hui déjà une existence. Je pense notamment à l'intercommunalité autour de Saint-Denis, à celle qui est dans les Hauts de Seine, Grand Paris, Seine Ouest, à celle qui est aussi en Seine Saint Denis, qui est appelée l'intercommunalité autour de Montreuil, Est ensemble, et puis les autres intercommunalités. En le faisant disparaître, on casse la dynamique territoriale et surtout aussi le contrôle du développement territorial par la proximité que sont les élus des communes qui délèguent des représentants au sein de leurs intercommunalités. L'autre point, c'est que, à terme, les compétences logement,

aménagement, développement économique et urbanisme seraient transférées à la métropole.

Un certain nombre d'entre nous ont réagi. Nous avons fait part de nos critiques, mais aussi nous avons fait part d'amendements pour essayer de faire en sorte que les conseils de territoires ne perdent pas une identité juridique dans la future organisation. Ce projet de loi est revenue du Sénat avec des amendements assez importants, notamment la création d'une phase de préfiguration qui consisterait à ne pas mettre en œuvre tout de suite le projet de loi s'il était voté mais de ne le mettre en œuvre qu'après préfiguration, c'est-à-dire, qu'un travail serait fait entre le préfet de la région et le président de Paris Métropole pour faire en sorte que nous participions à la rédaction des ordonnances et des décrets. Vu le peu de définitions de ce que sont les conseils de territoires, nous étions dans un vide plus ou moins juridique et au plan administratif, n'en parlons pas. Au niveau du Conseil constitutionnel, nous savons très bien que l'on ne peut pas faire remonter des compétences avec les dépenses, la fiscalité, le personnel et ensuite le faire redescendre dans des entités qui n'ont pas de statut même et y compris au plan financier, puisque ces conseils de territoires, dans le projet de loi, seraient en fait en matière budgétaire tributaires de la métropole, puisqu'elle déléguerait des compétences avec des financements qui seraient décidés à ce niveau. Autrement dit, péréquation entre les territoires, décisions en matière de dotations qui relèveraient de critères que nous ne contrôlerions pas.

Tout cela a conduit à un certain nombre d'amendements. Nous sommes actuellement dans la phase de négociation, puisque ce projet de loi revenu du Sénat, va revenir devant l'Assemblée en deuxième lecture normalement vers le 10 décembre. Entre temps, nous discutons avec le gouvernement, avec le Premier ministre, avec Mme LEBRANCHU, avec les présidents des deux assemblées, pour essayer de faire revenir le dispositif des intercommunalités et ne pas se faire déposséder par la métropole de la fiscalité adaptée, qui est actuellement celle des intercommunalités. Vous le savez, les intercommunalités aujourd'hui ont, dans la loi précédente proposée par le précédent gouvernement, récupéré la part de la taxe d'habitation du Conseil général, la part du foncier du Conseil général et la part de l'ancienne taxe professionnelle répartie d'une autre façon, avec une contribution sur la valeur ajoutée et une participation au niveau du foncier concernant le commerce et l'économie. Voilà où nous en sommes. Nous essayons de négocier une évolution de ce projet de loi.

Le projet de vœu que je vous soumetts, est celui que nous avons mis au point au niveau de l'ACTEP pour ne pas aller chercher des dynamiques territoriales ailleurs que sur nos territoires. C'est dans cet esprit que je vous propose aujourd'hui d'adopter ce vœu, pour une métropole qui respecterait le bloc communal et les territoires existants, afin d'envoyer un signal fort à la majorité de l'Assemblée. Nous en sommes aujourd'hui réduits à attendre la décision de l'Assemblée. Nous savons très bien que la commission mixte paritaire entre le Sénat et l'Assemblée pour des projets de ce type, finira par être remportée par le poids de l'Assemblée nationale.

Vous savez très bien, je m'arrêterai là sur ce sujet, après vous avoir dit que c'est vrai qu'il faut repenser la gouvernance de ce territoire. Il est difficile de continuer à gérer un territoire comme celui de la métropole qui concerne 6 à 7 millions d'habitants, de la façon dont nous le faisons. Il y a des superpositions, puisque chaque collectivité a une compétence d'ordre général. Elle peut, même si elle a des compétences précises, un bloc de compétences associées à son niveau, elle a la capacité de se doter de compétences par décision propre. C'est ainsi par exemple que le département et la région interviennent sur les crèches alors que la compétence en matière de crèches est départementale et communale. Je pourrais prendre d'autres sujets de ce type. L'organisation administrative de la région, vous le savez, est quasiment un millefeuille congelé. Il n'y a pas moins de cinq niveaux administratifs pour trois grandes prérogatives que sont le logement, les transports et le développement économique. Cette profusion institutionnelle empêche la région de relever les défis auxquels elle est confrontée et mine en réalité, on le voit tous les jours, la qualité de vie de nos concitoyens et la compétitivité de notre économie.

Je tiens à vous rappeler que, dans la majorité précédente, il y avait eu une tentative de remettre en cause ce millefeuille en procédant à la disparition des conseillers généraux et des conseillers régionaux, en créant un seul pour les deux institutions qui était le conseiller territorial. Pourquoi ? Simplement d'abord parce que l'on divisait par deux le nombre d'élus, et ensuite parce qu'on l'on s'apercevait que la complémentarité entre le travail des départements sur un certain nombre de dossiers, sauf le social qui est partagé entre le département et les communes, tout le reste pouvait très bien être complémentaire entre la région et le département. La majorité nouvelle s'est empressée de supprimer ce dispositif pour aller vers un processus qui consiste à

supprimer les intercommunalités qui sont aujourd'hui les acteurs des territoires, une véritable mutualisation de moyens. Nous travaillons à l'élargissement de notre intercommunalité à des communes qui sont Fontenay, Rosny, Neuilly sur Marne, Neuilly Plaisance, Bry sur Marne, Vincennes, pour arriver à un territoire de l'ordre de 280.000 habitants alors que, actuellement, le noyau dur, c'est Nogent / Le Perreux et cela fait longtemps que l'on nous demande de nous élargir. Ce processus va faire des mutualisations. Nous savons très bien que la mutualisation nous a permis déjà, à deux communes, de réduire le coût des collectes des déchets ménagers, de réduire les dépenses en ce qui concerne le réseau d'assainissement. Nous avons une gestion commune de nos cimetières, une gestion commune des territoires intercommunaux que sont tous les bords de Marne avec l'éclairage public, l'entretien des espaces verts, etc. Et tout cela est fait sur les bases des recettes de l'intercommunalité. De plus, on nous renvoie une dotation qui est le solde de l'activité de l'intercommunalité. Cette dotation en fait permet de renvoyer, dans les deux communes, une partie des recettes fiscales provenant de l'activité commune. Dans notre affaire, ce renvoi n'existera plus. Il sera métropolitain et nous serons à la merci d'une métropole politique.

En fait, le projet de l'Assemblée nationale, je vous le dis franchement, je m'engage en vous disant cela, est un concept politique alors qu'il aurait dû être un concept de gouvernance pour augmenter l'efficacité de nos territoires en donnant à la métropole uniquement une compétence qui serait la planification stratégique du travail qui est fait dans les territoires. C'est que nous voulions. Cela n'a pas été accepté. On pense nous, qu'il y a une hérésie dans l'organisation qui nous est proposée. Vous serez forcément d'accord avec moi pour dire que le logement, le transport de proximité et le développement économique sont extrêmement liés. Toute stratégie efficace doit les lier. Dans cette organisation dont je viens de parler, le développement économique normalement c'est la région et en partie la métropole. Le transport, c'est la région. Le logement, ce serait la métropole mais seulement la région, l'Etat et les communes interviennent. Autrement dit, l'efficacité bonjour !

Dans le processus qui est proposé à terme, sans vouloir être défaitistes, nous allons vers des communes qui ressembleraient étrangement à des arrondissements parisiens et puis une métropole qui ressemblerait exactement à un bond dans les années 60, à une époque où il fallait peut-être être plus centralisateur mais, depuis, il y a eu une certaine évolution en matière d'activité économique, puisqu'une

partie de la centralité que représentait Paris, est passée dans la banlieue. Cette banlieue n'a pas envie d'être réannexée comme dans le département de la Seine de l'époque, par Paris, coincé à l'intérieur du périphérique, et qui a vu partir un certain nombre d'activités et de dynamismes dans les territoires périphériques. Autre erreur, c'est que la métropole aurait dans son territoire l'aéroport d'Orly, mais ignorerait complètement l'aéroport de Roissy. Pour une dynamique territoriale, ce n'est pas forcément évident.

Voilà pourquoi nous disons qu'il faut à tout prix que l'on applique la philosophie des lois Defferre de 80, de décentralisation, mais ne pas aller dans le sens qui nous est proposé en matière de gouvernance, c'est-à-dire, en fait penser que l'efficacité viendrait d'une centralisation, alors que tout prêche, pour exactement l'inverse. Voilà pourquoi j'ai proposé ce vœu. Bien sûr, vous pouvez l'amender ou ajouter des commentaires. Sachez que celui que je vous propose en final, après vous avoir donné des exemples aussi de commentaires d'autres secteurs, par exemple l'un des documents citoyens contre la métropole parisienne vient des Hauts de Seine, l'autre document c'est Paris Métropole et puis vous avez l'ACTEP. C'est ce vœu, commun au sein de l'ACTEP, que je vous demande d'examiner et que je mettrai au vote pour avoir votre avis.

M. ARAZI.- Je voterai ce texte. D'autant plus d'ailleurs, cela fait écho à ma remarque du tout début, qu'il est signé par des Maires de toutes sensibilités politiques. Vous auriez pu le rappeler d'ailleurs. Je vais faire court, parce que c'est vraiment pénible, le modérateur pourrait peut-être faire quelque chose pour ne pas avoir systématiquement en écho, des Oh, des Ah !

M. le Maire.- Vous n'en êtes pas au niveau du président de la République le 11 novembre. Soyez modeste !

M. ARAZI.- Vous avez à juste titre sur Twitter, condamné ces éléments. Je vais les recondamner aussi ici. Je pense que cela ne réhausse pas le niveau républicain.

M. le Maire.- Essayez de le réhausser.

M. ARAZI.- Pour revenir sur le sujet, je pense effectivement que l'on est vraiment dans un cul-de-sac et qu'il est urgent pour les Maires de ne pas se laisser enfermer, sur un plan démocratique, dans ce cul-de-sac.

Deuxième chose, il me semble puisque vous avez présidé Paris Métropole, que c'est une question ouverte. C'est un magnifique projet. Mais n'y a-t-il pas eu un peu de naïveté de l'ensemble des élus qui se sont engagés dans ce processus et qui finalement, aujourd'hui, se sont vu aspirer dans une mécanique technocratique, vraiment à l'opposé de tout l'esprit de ce qui a présidé à la constitution de Paris Métropole ? Et je sais que, en tant que Maire, vous avez été avec la ville de Nogent l'un des instigateurs de ce processus. La question, vous ne me le direz pas ici et certainement pas face caméra mais n'avez-vous pas l'impression que l'on s'est servi un peu des Maires dans le cadre de Paris Métropole ?

M. le Maire.- Non, je ne commenterai pas toutes vos remarques. Mais sur la dernière, je vais dire une chose que je n'aime pas dire, parce que nous sommes dans une phase encore de discussion et nous voudrions vraiment être entendus par l'Assemblée nationale. Quand je dis l'Assemblée nationale, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale pour être plus précis. Quand le projet de loi est revenu du Sénat, il avait été refusé par la droite, le centre, les écologistes, tout le Front de gauche et une partie du parti socialiste. A l'Assemblée nationale, nous nous retrouvons dans une configuration un peu différente de celle du Sénat. Là, le parti socialiste peut à lui seul, faire passer le projet de loi. Or, le nouveau projet de loi a été imaginé par un certain nombre de députés socialistes qui n'ont pas jamais eu de fonctions locales. Ce sont la plupart du temps soit des députés socialistes de Paris, ils sont trois ou quatre, qui ont été à la rédaction de ce document. Ils ont entraîné un certain nombre d'autres membres de l'Assemblée nationale, des nouveaux députés qui viennent de province. Il ne faut pas oublier une chose. A l'Assemblée Nationale, les députés Ile de France ne sont pas majoritaires. C'est la France qui vote, ce n'est pas la région. Pour beaucoup de ces députés de province du parti socialiste, c'est le premier mandat. Ils n'ont pas d'autres mandats au plan d'un exécutif. Ils sont dans la théorie et surtout aussi dans l'idéologie. Ils nous ont sorti un texte qui n'avait rien à voir avec les discussions que nous avons eu avec Mme LEBRANCHU, avec M. AYRAULT et avec d'autres. C'est un coup de force au sein du parti socialiste. Je dirai que ce coup de force s'est traduit par le vote de cette loi, ce projet de loi sans que le gouvernement ne faiblisse parce que le gouvernement ne veut pas s'opposer systématiquement à sa majorité.

Aujourd'hui, il faut que tout le monde essaie de trouver une solution pour sortir par le haut. Nous nous y employons. Je ne sais

pas si nous réussissons. Ce qui est certain, c'est que si nous ne réussissons pas, il y aura, j'espère, aux dernières nouvelles ce sera le cas, le maintien de la période de préfiguration. Cela veut dire que, si le projet de loi est voté le 10 décembre, il arrivera en commission paritaire aux alentours de mi-janvier et ensuite la loi sera votée avec une phase de préfiguration qui ira jusqu'au 1^{er} janvier 2016. Dans cette période, il y a encore matière à essayer d'influencer cette loi parce que le gouvernement et le président de la République ont choisi de passer, pour son application, par des ordonnances et des décrets. Ce qui n'est pas forcément la meilleure des solutions quand on organise un territoire de 6 à 7 millions d'habitants. On essaie quand même de passer au moins par la loi en détaillant cette loi plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je ne peux pas préfigurer ce qu'il va se passer dans l'année qui vient, d'autant qu'il y a des municipales entre temps. Mais je pense que nous pouvons avoir quand même un certain nombre d'arguments pour essayer de remettre en cause un certain nombre de certitudes qui ont conduit à négocier un statut de cette métropole qui sera plus parisienne, qu'elle ne l'aurait été dans une autre configuration policentrique, avec les intercommunalités qui prenaient un poids important dans le fonctionnement métropolitain.

Vous savez, la métropole, et je terminerai par cela parce que je ne veux pas que l'on soit trop long, la métropole parisienne est l'addition en nombre d'habitants, de Lille, de la métropole lilloise, Lyon, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Strasbourg, etc. On ne traite pas le cœur de l'Île de France avec 6 à 7 millions d'habitants, comme on traite des métropoles de 2 millions d'habitants. Le département du Val de Marne fait 1.400.000 habitants. C'est déjà consistant au plan territorial. On traite de la vie de 7 millions d'habitants et on remonte tout au niveau central. C'est la centralisation démocratique que l'on a connue dans d'autres milieux. C'est un coup de force. C'est de la politique. On va essayer d'enlever la politique dans cette affaire. Et vous l'avez dit, Paris Métropole, c'est de la politique, mais de la politique constructive, puisque nous sommes 48 % à droite et 52 % à gauche dans Paris Métropole, sur 210 collectivités et nous arrivons à prendre de temps en temps des décisions à l'unanimité. C'est cela qui réconcilie un peu avec l'intérêt que peuvent avoir les gens sur l'intérêt général.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, je crois que vous avez, dans votre introduction, donné les éléments qui vont un peu dans le sens malheureusement, du coup de force qui se prépare. Vous avez dit vous-même que ce millefeuille n'est pas gouvernable. Et cela ne date pas

d'aujourd'hui. Cela fait une quarantaine d'années que l'on tourne autour du problème. Le rapport ATTALI avait proposé une solution qui a débouché sur les conseillers territoriaux. La gauche bien sûr l'a cassée et se croit obligée de proposer autre chose d'aussi brutal.

Mais le problème, c'est que vous nous présentez un vœu qui est un vœu défensif. Si je lis le premier article : *l'atteinte portée aux compétences de communes, des intercommunalités, des départements*. Donc, on a l'impression dans ce vœu que l'on défend le millefeuille, que l'on défend la désorganisation de l'Île de France. Je pense que ce n'est pas ainsi qu'il faut prendre le problème. Surtout que si l'on lit le rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales, on voit bien que, déjà, tous les indicateurs vont dans le sens d'une rationalisation du dispositif. Donc, par un biais ou par un autre, on sera rattrapé par l'histoire.

Je pense que, plutôt que de voter un vœu qui est un vœu défensif, il vaudrait mieux faire un contre projet. Il me paraîtrait plus intelligent que, dans le cadre de Paris Métropole, vous proposiez vous-même un schéma d'organisation un peu directif. On sait bien que des communes traîneront les pieds de toute façon et n'adhéreront pas spontanément aux dispositifs intercommunaux. Sinon, cela va prendre des siècles. Quelque part, il faut quelque chose de directif mais qui ait un sens. Si l'on reprend le développement économique, on en avait parlé au moment des contrats de développement territorial, on voit bien que, aujourd'hui, on est dans la mouvance du pôle de compétitivité Descartes, un peu du pôle de compétitivité de Villejuif. Et c'est autour de cela qu'il faut construire quelque chose dans l'Est parisien. Cela déborde le Val de Marne. Il faut donc trouver une structure qui puisse porter le développement économique de l'Est parisien. Il faudrait réfléchir à un schéma de ce type et faire une contreproposition qui permette d'avoir une gouvernance équilibrée entre la banlieue et Paris, que Paris n'impose pas sa loi à la banlieue, et en même temps qui évite les dérives du schéma que vous énoncez. Sinon, je pense que simplement une vision défensive telle que vous la présentez dans votre vœu, ce sera vu simplement comme une attitude politique et cela n'a aucune chance de donner un résultat.

M. le Maire.- J'entends bien tout ce que vous venez de dire, mais tout cela est fait. Je vous parlais tout à l'heure d'une organisation territoriale. C'est la proposition que fait Paris Métropole en

matière d'organisation de ce territoire. Nous l'avons fait. C'est un travail qui a duré un an. Tout cela est connu du gouvernement.

En ce qui concerne l'approche défensive, oui dans un premier temps. Il faut dire ce que nous pensons du projet de loi lui-même. Il faut montrer le peu d'intérêt qu'il a en matière de dynamique territoriale. Il faut dire : nous dénonçons la création d'une strate technocratique supplémentaire, sans aucune prise sur les réalités des territoires. C'est cela qu'il faut dire. Il supprime dans leur concept, les intercommunalités. Ce n'est pas une strate, les intercommunalités, parce qu'elles sont l'émanation des communes. C'est une désignation au deuxième degré. Peut-être que maintenant, aux prochaines municipales, on va flécher les personnes qui siégeront à l'intercommunalité, mais regardez la situation un peu ubuesque. On va nous demander en mars 2014 de désigner, par le vote, en fléchant sur les candidats, le fait qu'ils siègent à l'intercommunalité et au 1^{er} janvier 2016 on supprime les intercommunalités. Assez marrant quand même ! On supprime les intercommunalités pour lesquelles on a accepté de faire élire un certain nombre de personnes.

Le document qui vous est proposé dit, à la fin, que nous nous conformons en fait au vœu de l'ACTEP qui est juste derrière et que je vous ai proposé. Ce vœu dit un certain nombre de choses qui vont dans le sens de ce que vous venez de dire. Ce vœu répond à vos interrogations. Pourquoi ? Parce que nous disons clairement qu'il faut faire quelque chose. Nous avons toujours été pour une métropole parisienne un peu plus dynamique qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais s'il faut supprimer un niveau territorial à terme, par la création des intercommunalités de grande importance, à terme c'est le département qui disparaît. C'est celui-là sur lequel il faut s'appuyer et ne pas supprimer des intercommunalités qui sont l'élément fondateur de la mutualisation de moyens entre les communes. En fait, ce sont ce que l'on pourrait appeler des coopératives de communes, les intercommunalités aujourd'hui. C'est ce vers quoi il faut aller. Plutôt que de laisser les communes seules, supprimer les intercommunalités et tout remonter en central. Nous le proposons. Nous disons : donner un corps à une métropole forte, favoriser une logique ascendante, achever la carte intercommunale. Voilà ce que nous disons dans le vœu.

M. GILLES.- Ce serait plus simple que vous fassiez voter sur un projet Paris Métropole, s'il est suffisamment avancé en

disant : plutôt que l'approche technocratique du projet de loi, on soutient le projet de Paris Métropole. C'est une attitude plus positive et moins rétrograde que ce vœu où l'on a l'impression, en le lisant tel que je l'ai lu et j'ai bien essayé de voir ce qu'il y avait derrière, que l'on est en train de freiner des quatre fers par rapport à toute évolution de rationalisation du territoire.

M. le Maire.- Je n'ai pas cette impression. En tout cas, l'article 5 de notre vœu dit : adhère aux considérants et au vœu voté à l'unanimité par les élus membres de l'ACTEP le 27 septembre 2013, dont le texte est joint à la présente délibération. Et quand vous lisez le texte de l'ACTEP, vous vous apercevez que vous avez la réponse à toutes les questions que vous avez posées parce qu'on l'a élaboré ensemble au niveau de Paris Métropole. L'ACTEP a repris le vœu de Paris Métropole.

M. GILLES.- Dans ce cas, je veux bien voter l'article 5, mais je ne veux pas les articles avant qui donnent une connotation trop défensive et trop réactionnaire.

M. le Maire.- La réaction n'est pas quand même de dire les risques que nous courons, si nous laissons passer un projet de loi pareil. Je pense qu'il faut quand même rappeler les risques que cela représente. Je ne sais pas, je n'ai pas l'impression que quand on dit, à l'article 3, *demande au gouvernement de prendre en considération les remarques et avis exprimés depuis de longs mois par les élus locaux en répondant favorablement à la demande de concertation et d'amendements avant l'adoption définitive de ce projet de loi*, on a envie d'en parler.

M. GILLES.- C'est l'article 1. En plus, c'est le premier, et c'est ce que tout le monde va lire. On va dire : c'est encore...

M. le Maire.- Pour nous, Monsieur GILLES, la commune est la fondation de toute structure future. C'est celle qui est le plus proche des habitants d'un territoire. C'est par elle que passent un certain nombre d'actions dans le domaine notamment de la communication, de l'implication des habitants dans la vie de leur territoire. C'est donc la dynamique des communes, organisées dans le cadre de l'intercommunalité, sur laquelle nous devons nous appuyer plutôt que de nous appuyer sur une métropole future qui est centralisatrice. Voilà ce que nous disons. En déshabillant les communes, on ne fait pas une métropole. On l'a vu en Angleterre, même à Toronto au Canada où ils sont allés dans la centralisation et il y a un an et demi ou deux ils sont revenus en arrière,

parce que cette centralisation ne tenait pas compte de la vie quotidienne des gens et de la dynamique des territoires. On ne met pas tout le monde sous la même étiquette dans un territoire aussi important que celui de l'Île de France.

Je vous propose, si les uns et les autres étaient d'accord, plutôt que de parler du résumé dont vous venez de faire état, que nous prenions ce qui est dit dans l'article 5, le vœu de l'ACTEP qui lui a été élaboré à plusieurs communes. Dans ce cas, on serait conforme à ce que vous venez de dire. Je vous le propose. Je n'ai pas de titre de propriété puisque j'ai travaillé sur les deux.

M. GILLES.- Cela me paraît plus efficace dans la relation avec le gouvernement et les assemblées.

M. le Maire.- Quand même, à l'ACTEP nous disons quand même : *le projet de loi prévoit la création d'une métropole du Grand Paris dont la gouvernance met à mal le rôle du Maire, puisqu'elle sera administrée par un conseil de territoires au sein duquel les compétences des élus municipaux seront mécaniquement diluées en raison de l'échelle de décision.* Cela ne veut pas dire pour autant que ce n'est pas plus light que la rédaction précédente.

Si vous en êtes d'accord, chers collègues, on pourrait voter sur le vœu de l'ACTEP qui est plus dilué et qui permet en fait d'être solidaire avec nos collègues de l'ACTEP qui est, pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, l'association des communes de l'Est parisien. Nous sommes environ une vingtaine de communes à l'Est de Paris. Cela reste quand même un syndicat qui nous permet de travailler ensemble. Je vous propose cela.

Je vous propose de voter le vœu de l'ACTEP. Il est dans cette délibération. Elle a un lien avec l'autre.

(Il est procédé au vote)

Le conseil municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Je vous remercie. Un vœu pareil, quand il est voté à l'unanimité, a beaucoup plus de poids quand on le transmet à ceux avec qui nous avons à travailler. Je vous remercie bien.

13/160 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- J'avais une question sur la verbalisation électronique. Pouvez-vous expliquer comment cela fonctionne ?

M. le Maire.- C'est quelle décision ?

M. GILLES.- Il prévu 70.000 euros pour ce dispositif, mais je ne sais plus quel est le numéro. Je ne l'ai pas noté.

M. le Maire.- Ce n'est pas grave. Nous avons attendu un certain temps parce que nous voulions mettre en place ce dispositif en équipant l'ensemble des ASVP c'est-à-dire les agents de la voie publique, d'appareils qui permettent de verbaliser les véhicules qui sont en infraction et, par leur plaque d'immatriculation, faire en sorte qu'ils puissent recevoir leur procès-verbal. Il se trouve que nous voulions aussi avoir un dispositif concernant le stationnement payant pour faire évoluer notre système d'horodateur, etc. Il se trouve que les deux dispositifs supposaient deux appareils que les agents auraient eus à la ceinture. Ce sont des appareils assez costauds. Nous avons attendu ce temps là pour avoir accès à un seul et même appareil. Les technologies évoluant, nous aurons un seul appareil qui permet de verbaliser et qui permet de vérifier l'immatriculation.

M. PASTERNAK.- Cet appareil va être, dans un premier temps, utilisé pour faire la verbalisation. Après, il sera couplé avec le paiement du stationnement qui se fera sur des bornes et qui sera retransmis directement à un central. Cela permettra à l'agent verbalisateur de vérifier que la personne a bien payé son stationnement.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Je n'ai rien compris !

M. le Maire.- On recommence ! C'est un paiement électronique qui sera mis en place, qui permettra... L'avantage est que, même avec votre téléphone portable, vous ne paierez que la durée de votre stationnement.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Comme le téléphone, à la minute.

M. le Maire.- Exactement. Et les agents pourront vérifier sur le réseau où vous en êtes, si vous avez réglé, etc.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) Ce sera le même appareil ?

M. le Maire.- Ce sera le même appareil. Nous pouvions mettre en place la verbalisation avant, mais il aurait fallu deux appareils. Maintenant, il n'y en aura plus qu'un.

Question orale

M. ARAZI.- J'ai une question orale.

Je vais faire court parce qu'il est tard. Je vous ai posé, c'est la troisième fois que je pose cette question orale concernant la famille MONCEAU-MILLET. Je vous ai posé la question en février 2012. Je vous ai posé la question en avril 2013. Nous sommes en novembre 2013. Vous aviez pris un engagement de reloger cette famille dont vous savez qu'elle a vécu des choses dramatiques. Et, aujourd'hui, malheureusement, cette famille est laissée à l'abandon.

M. le Maire.- Pas du tout.

M. ARAZI.- Si, à l'abandon. Que comptez-vous faire pour reloger cette famille ?

M. le Maire.- Cher Monsieur, je ne pense pas que nous soyons ici pour traiter de cas particulier pareil. Je vous ai déjà répondu. Cette famille sera concernée par le déménagement et le relogement des personnes de la rue Odile Laurent dans d'autres logements, dans le cadre de la réhabilitation des HBM. C'est prévu. Il n'y a pas de problème. Ils bénéficieront, comme les autres locataires, d'un relogement dans des locaux HML.

M. ARAZI.- L'engagement que vous aviez pris de les reloger rapidement, en trois ans vous considérez que vous avez respecté les engagements que vous aviez pris ?

M. le Maire.- Je n'ai pas pris d'engagement sur la durée. J'ai pris un engagement sur le principe.

M. ARAZI.- En tout cas, je prends l'engagement que, pour la prochaine élection, s'il y a un changement de Maire, de les reloger dans les meilleurs délais. Et cela, c'est un engagement qui sera tenu.

M. le Maire.- C'est trop facile. Comme le "boulot" aura été fait, vous arriverez au moment où l'on va les reloger. Vous ne prenez pas beaucoup de risque. Allez ! Et puis, ne rêvez pas trop quand même !

Bonne soirée et merci de votre assiduité.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à minuit

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne